

Agence landaise
pour l'informatique

1985

2025



alpi



Achévé d'imprimer en juin 2025
dans les ateliers de l'imprimerie Castay
à Aire-sur-l'Adour - Landes - France
Tiré à 1000 exemplaires
Conçu et réalisé par Julie Vivier, Indira Latimy, Nicolas Godin et David Abdelli,
avec l'aide précieuse de tous les agents de l'Alpi.



Ensemble, poursuivons nos efforts pour que le numérique soit un outil d'émancipation et de progrès au service de chaque Landais



Gilles Clavreul
Préfet des Landes

© Préfecture des Landes



ÉDITO

Depuis quarante ans, l'Agence landaise pour l'informatique œuvre avec détermination pour accompagner la transformation numérique des collectivités et des services publics. Son action a contribué à moderniser l'administration locale, à faciliter l'accès aux services pour les citoyens et à renforcer l'attractivité du département.

Aujourd'hui, le numérique est un levier essentiel de développement et d'égalité des chances. Pourtant, il demeure aussi un facteur d'exclusion pour celles et ceux qui n'y ont pas accès ou qui peinent à en maîtriser les usages. C'est dans cet esprit que l'État a lancé le programme France Numérique Ensemble, une initiative ambitieuse qui vise à réduire la fracture numérique et à garantir à tous un accompagnement adapté.

Dans les Landes, cette dynamique se traduit par une feuille de route ambitieuse, construite collectivement avec l'ensemble des acteurs du territoire. L'Alpi, en lien avec les collectivités, les associations et les services de l'État,

joue un rôle central dans cette mobilisation. Grâce à son expertise et à son ancrage local, elle contribue activement à faire du numérique une opportunité pour tous.

À l'occasion de cet anniversaire, je tiens à saluer l'engagement de tous ceux qui, au sein de l'Alpi et de ses partenaires, œuvrent chaque jour pour une transformation numérique inclusive, accessible et responsable.

Ensemble, poursuivons nos efforts pour que le numérique soit un outil d'émancipation et de progrès au service de chaque Landais.



En 1985, le Département des Landes faisait le pari de l'innovation et de la mutualisation



Xavier Fortinon

Président du Conseil départemental des Landes

© Paul Meyranx – Département des Landes

ÉDITO

En 1985, dans un contexte où l'informatique faisait tout juste son entrée dans la sphère publique, le Département des Landes faisait le pari de l'innovation et de la mutualisation. Sous l'impulsion du Président Henri Emmanuelli, naissait alors l'Association landaise pour l'informatique - l'Alpi. Quarante ans plus tard, le pari est plus que tenu : il est devenu une réussite collective exemplaire.

L'Alpi est aujourd'hui un pilier discret mais essentiel de l'action publique locale. Depuis quatre décennies, elle accompagne sans relâche les collectivités territoriales landaises pour qu'aucune commune, si petite soit-elle, ne soit laissée au bord du chemin numérique à l'heure où l'illectronisme est encore bien trop répandu dans la société.

À travers la mutualisation des achats, l'assistance technique, la formation professionnelle ou encore la cybersécurité, l'Alpi agit chaque jour pour permettre à nos collectivités de remplir leurs missions, dans un environnement

technologique en perpétuelle évolution. Ce travail s'inscrit dans une vision profondément égalitaire : celle qui veut que chaque habitant du département puisse accéder aux mêmes services publics avec la même qualité, la même efficacité, la même simplicité.

Ce 40^e anniversaire est l'occasion de saluer celles et ceux – élus, agents, formateurs, techniciens – qui ont bâti et fait grandir l'Alpi, souvent dans l'ombre mais toujours au plus près du terrain. C'est aussi l'occasion d'affirmer notre volonté de continuer à faire de l'Alpi un vecteur de modernité et d'égalité territoriale. Dans un monde où les technologies évoluent à grande vitesse, et où les cyberattaques sont devenues trop courantes, il est plus que jamais nécessaire d'accompagner nos communes avec rigueur, inventivité et humanité.

Au nom du Conseil départemental des Landes, je forme le vœu que l'Alpi poursuive longtemps encore son engagement au service de toutes les communes landaises. Car au fond, cette belle histoire informatique est surtout une histoire profondément humaine.



Il y a 40 ans, un homme, Henri Emmanuelli, avait pressenti ce que l'informatique représenterait pour l'action publique



Magali Valiorgue
Présidente de l'Alpi

© DR

ÉDITO

Il y a 40 ans, un homme, Henri Emmanuelli, avait pressenti ce que l'informatique représenterait pour l'action publique. À une époque où le numérique n'en était qu'à ses balbutiements, il a eu l'intuition de créer un outil au service de tous les territoires landais. Cette vision fondatrice, partagée avec des agents pionniers dans leur domaine, a permis à notre département de prendre une longueur d'avance, qu'il conserve encore aujourd'hui, grâce à une volonté constante d'innovation et une capacité d'adaptation à toute épreuve.

Depuis, une ambition nous guide, toujours la même : mettre l'informatique au service de l'intérêt général. L'Alpi a d'abord accompagné l'équipement des écoles, puis celui des communes, et aujourd'hui, elle est au cœur de la dématérialisation des démarches et de l'accompagnement numérique des collectivités.

Ce qui fait la force de notre agence, c'est la solidarité entre les territoires.

Grâce à la mutualisation et à la péréquation départementale, nous permettons à toutes les collectivités, quelles que soient leur taille ou leurs ressources, de bénéficier des mêmes outils. Offrir à une commune de 100 habitants les mêmes services qu'à une ville de 30 000, c'est cela l'égalité d'accès au service public. C'est cela, l'esprit landais qui nous anime.

Je veux remercier chaleureusement tous les agents de l'Alpi, d'hier et d'aujourd'hui, qui, grâce à leur travail de l'ombre mais essentiel, ont contribué à cette belle aventure collective. Je veux également saluer les élus et les agents des collectivités adhérentes pour leur confiance renouvelée, leur implication et la qualité du travail accompli à nos côtés, dans l'intérêt de tous les Landais. Et c'est avec cette même détermination que nous continuerons, ensemble, à écrire les prochaines pages de l'histoire de l'Alpi.

SOMMAIRE

15

CHAPITRE 1
Fondation
Pour une ambition
au service des territoires

21

CHAPITRE 2
École
Pour permettre à tous
de découvrir l'informatique

25

CHAPITRE 3
Formation
Pour la montée
en compétence
des agents landais

33

CHAPITRE 4
Matériel
Pour équiper
toutes les collectivités

37

CHAPITRE 5
Logiciels
Pour faciliter la gestion
des services publics

43

CHAPITRE 6
Internet
Pour que chaque adhérent
dispose d'une vitrine sur le web

47

CHAPITRE 7
Inclusion
Pour que le numérique
soit utile à tous

53

CHAPITRE 8
Dématérialisation
Pour simplifier les services
aux administrés

61

CHAPITRE 9
Assistance
Pour répondre présent
au quotidien

69

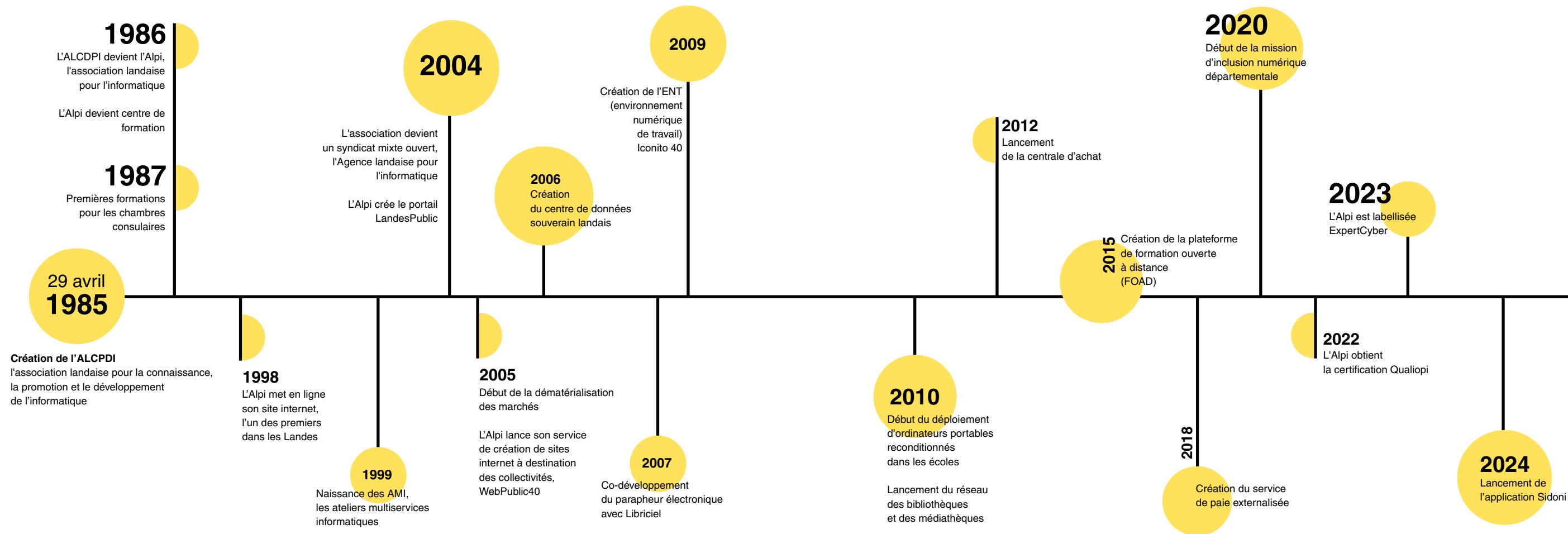
CHAPITRE 10
Souveraineté
Pour garantir l'indépendance
numérique des Landes

75

CHAPITRE 11
Cybersécurité
Pour protéger les collectivités
des menaces

79

CHAPITRE 12
Réseau
Pour mutualiser
au-delà des Landes



Les présidents de l'Alpi

1985 - 2014
Henri Emmanuelli

2014 - 2017
Xavier Fortinon

Depuis 2017
Magali Valiorgue

Chapitre

1

Fondation

Pour une ambition
au service des territoires

Chapitre 1

Fondation

Au début des années 1980, alors que la France découvre à peine l'informatique, les Landes prennent une longueur d'avance.

Les années 1980 ouvrent une nouvelle ère : celle de l'informatique grand public. Les premières politiques nationales amorcent l'entrée progressive des ordinateurs dans les écoles, les administrations et les foyers. En 1983, les Landes deviennent un département pilote de l'opération nationale « 10 000 micro-ordinateurs », qui préfigure le plan « Informatique pour tous » de 1985. Ce dernier visait à initier élèves et enseignants aux usages de l'informatique, en dotant massivement les établissements scolaires de matériel et en organisant la formation des personnels éducatifs.

50 écoles volontaires

Entre 1983 et 1985, le Conseil général des Landes et le Rectorat s'engagent dans l'équipement d'une cinquantaine d'écoles volontaires. Pour accompagner cette initiative, le Conseil général fait appel à François Ruiz, professeur détaché de l'Éducation nationale, qui deviendra le premier directeur de l'Alpi.

Cette dotation scolaire est considérée comme l'acte fondateur de l'Alpi, bien avant sa création officielle au début de l'année 1985. À partir de cette même année, le Département étend son action en soutenant les mairies landaises dans l'acquisition de matériel informatique, grâce à des aides spécifiques.

La vision d'Henri Emmanuelli

L'Alpi est officiellement créée le 29 avril 1985, portée par la volonté du président du Conseil général des Landes, Henri Emmanuelli, qui a pressenti la révolution qu'allait déclencher l'outil informatique et son importance pour les territoires : « *Le phénomène informatique est irréversible, et il a droit de cité dans les Landes plus qu'ailleurs.* »

L'Alpi s'appelle alors l'ALCPDI, l'association landaise pour la connaissance, la promotion et le développement de l'informatique. La dénomination est raccourcie en juillet 1986 pour devenir l'Alpi, l'associa-

tion landaise pour l'informatique. En 2004, l'association sera transformée en syndicat mixte ouvert.

Un succès immédiat

Dès sa première année d'existence, l'ALCDPI engage plusieurs actions structurantes qui dessinent les grandes lignes de ses missions : création des ateliers de pratique informatique (les API), mise en place de clubs cantonaux, déploiement d'un service de formation, création du service départemental de maintenance, participation à des manifestations de promotion de l'informatique...

Le succès est immédiat : un an à peine après sa création, l'ALCDPI rassemble déjà 300 adhérents, preuve que le pari du Département répond à une véritable demande dans les Landes.

En visite à l'école de Benquet, Henri Emmanuelli donne le coup d'envoi de l'opération « Informatique pour tous » sur le premier micro-ordinateur mis en place dans le département.



29 avril 1985 L'acte de naissance de l'Alpi

L'Assemblée constitutive de l'ALCDPI (l'Association landaise pour la connaissance, la promotion et le développement de l'informatique, première dénomination de l'Alpi), se réunit le 29 avril 1985 à Mont-de-Marsan.

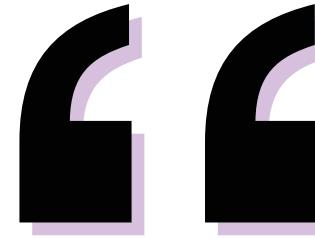
Les membres fondateurs sont le Président du Conseil général des Landes, le Commissaire de la République des Landes, dix Conseillers généraux, les Présidents des chambres consulaires (Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et de l'Industrie), l'Inspecteur d'Académie, un représentant du conseil d'administration de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales, ainsi que les communes landaises représentées par sept maires.

Pour être membre adhérent de l'association, il faut être agréé par la majorité des membres fondateurs et verser une cotisation dont le montant est fixé annuellement par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration. Cette adhésion est symbolique dès la création de l'association : 10 francs pour une personne physique et 50 francs pour une personne morale.

Le premier bureau de l'ALCPDI, élu le 29 avril 1985, est composé des membres suivants :

- **Président** : Henri Emmanuelli
- **Vice-présidents** :
 - Jean-Louis Destandeu, Préfet, Commissaire de la République
 - Jean Napias, Président de la Chambre des Métiers
 - Edmond Darrieu, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
 - Jacques Castaing, Président de la Chambre d'Agriculture
- **Secrétaire** : Jean-Jacques Couerbe
- **Secrétaire adjoint** : Jean-Pierre Etchemaité
- **Trésorier** : Jean-Pierre Dufau

Les premiers salariés de l'ALCPDI sont des fonctionnaires détachés de l'Éducation nationale ou du Conseil général des Landes.



François Ruiz

Directeur de l'Alpi de 1985 à 1999

L'Alpi, c'est d'abord une volonté politique, celle du président Emmanuelli, alors à la tête du Conseil général. Il ne voulait pas que l'informatique devienne une nouvelle fracture sociale. Il tenait à ce que tout le monde y ait accès ; et naturellement, il a commencé par les enfants.

Dès 1982, une délibération de l'assemblée départementale a permis d'équiper les écoles et les collèges landais en matériel informatique. Une structure devait organiser cette distribution, recenser les enseignants intéressés... C'est dans ce cadre qu'est née l'association.

Dans les écoles primaires, on a commencé avec des TO7, puis des TO7/70. Dans les collèges, on installait déjà ce qu'on appelait des réseaux de MO5. La démarche a rapidement été étendue aux communes. Très vite, des défis sont apparus, à commencer par la formation des enseignants, qui n'avaient jamais touché un ordinateur, ou encore la maintenance.

En 1985, Laurent Fabius lance le plan « Informatique pour tous ». Ce plan national reprenait des idées qu'on avait déjà expérimentées ici. L'exemple landais a-t-il inspiré l'État ? Je le crois. Ici, nous ne regardons pas seulement passer les palombes, nous faisons aussi de l'informatique ! Nous étions les seuls en France à aller aussi loin. C'était une période passionnante. Nous avons l'impression d'être des pionniers ; nous l'étions vraiment.



Anatomie d'un T07

Le T07 est le symbole de l'informatisation des écoles françaises dans les années 1980.

Pour tous les écoliers de cette génération, il reste leur premier contact avec l'informatique : la plupart s'en souviennent comme si c'était hier ! Lancé en 1982, il est choisi par l'État pour équiper les établissements scolaires dans le cadre du plan « Informatique pour tous ». Reconnaisable à son boîtier gris, son lecteur de cassettes intégré et son stylet optique, il offrait aux élèves une initiation aux langages informatiques comme le BASIC.

Année de lancement : 1982

Fabricant : Thomson SA (France)

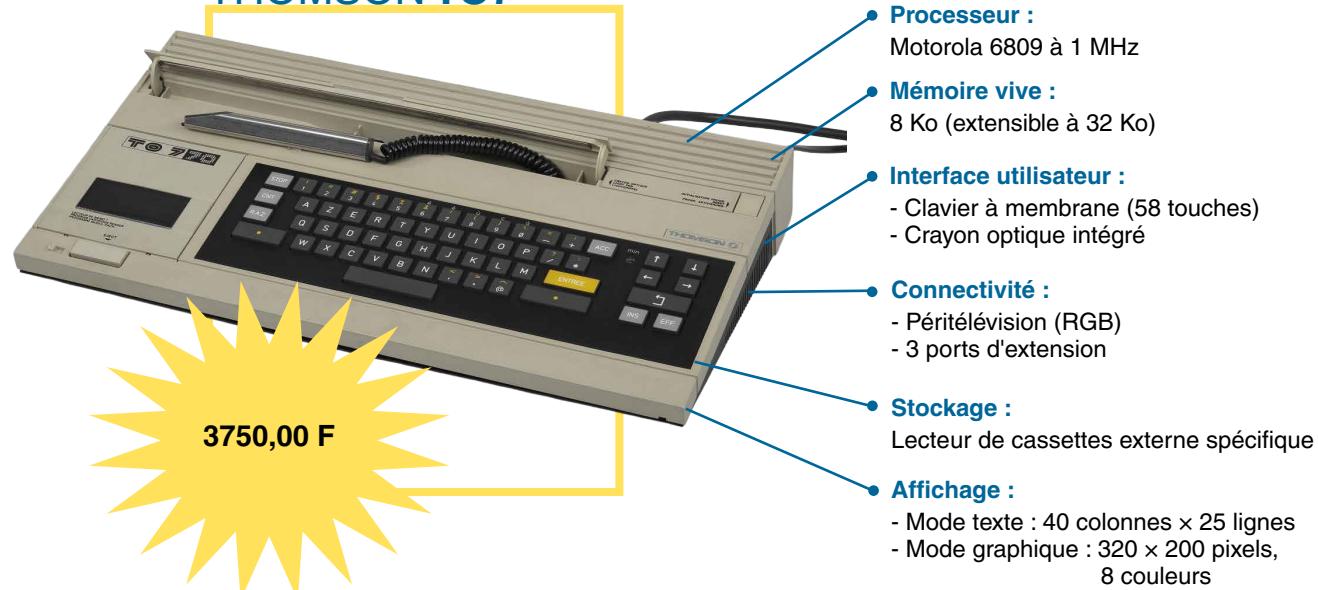
Objectif :

Initiation à l'informatique dans les écoles

Prix de lancement :

3 750 francs français
(soit 1474,69 euros,
convertisseur Insee)

THOMSON T07



Chapitre

2

École

Pour permettre à tous
de découvrir l'informatique

Chapitre 2

École

De l'installation des premiers TO7 à la sécurisation des accès internet, l'Alpi est depuis toujours un partenaire incontournable des écoles du département.

L'histoire commence en 1985 avec l'installation des premiers ordinateurs dans les écoles. Depuis, l'Alpi est le référent informatique de proximité pour les directeurs et enseignants landais.

Équiper les écoles

Dès le début des années 2010, l'Alpi propose aux communes un service de location de portables reconditionnés, issus du dispositif départemental « Un collégien, un ordinateur portable ». Livrés prêts à l'usage, avec des logiciels pédagogiques installés sur la base des propositions de l'équipe numérique des services landais de l'Éducation nationale et un système remis à neuf, ces ordinateurs sont accompagnés d'un service de maintenance. Cette initiative, rendue possible grâce à la mutualisation des moyens, témoigne de l'engagement de l'Alpi en faveur de l'équité numérique. Une démarche vertueuse, à la croisée des enjeux éducatifs et du numérique responsable.

De l'ENT Iconito à L@ndécoles

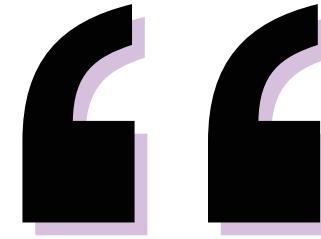
Autre jalon majeur du partenariat étroit entre l'Éducation nationale et l'Alpi : la création, en 2009, de l'Espace numérique de travail Iconito 40. Ce dispositif, inédit à l'échelle nationale pour le premier degré, visait à fédérer les écoles landaises autour d'un outil commun favorisant les échanges pédagogiques, administratifs, et la relation avec les familles. L'Alpi assurait la maintenance de l'infrastructure et la formation des utilisateurs des collectivités, tandis que l'Éducation nationale accompagnait et formait les enseignants. Ce modèle de déploiement concerté à l'échelle départementale, devenu depuis L@ndécoles, a inspiré d'autres territoires et a été salué à maintes reprises comme exemplaire.

Sécuriser la navigation des élèves

Au fil des années, l'Alpi a su adapter ses interventions aux évolutions technologiques, mais aussi aux besoins des enseignants, des élèves

et des communes. Avec l'arrivée d'internet dans les pratiques pédagogiques, la question de la sécurité est devenue centrale. Dès 2004, une circulaire rappelle aux communes leur responsabilité en matière de protection des mineurs, les invitant à « faciliter le travail des équipes pédagogiques, tout en prenant en compte les impératifs de sécurité ».

Dans ce cadre, l'Alpi accompagne les communes landaises et les RPI (regroupements pédagogiques intercommunaux) dans la mise en place de dispositifs de filtrage et de sécurisation de la navigation des élèves. Ce lien de proximité entre l'Alpi et les écoles, tissé de longue date, repose sur une coopération constante avec les communes et les services de l'Éducation nationale. Aujourd'hui encore, dans un contexte où les usages numériques à l'école s'intensifient, l'Alpi poursuit son engagement pour que chaque élève landais bénéficie d'un environnement numérique de travail sûr, efficace et adapté.



Claudine Lajus

Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale dans les Landes

Mutualisation, innovation, proximité : c'est exactement ce que représente l'Alpi pour l'Éducation nationale. Dès 1985, l'objectif était déjà d'initier les élèves à l'environnement informatique. Très rapidement, les collectivités ont exprimé le besoin d'un service de maintenance. L'Alpi est apparue comme une solution évidente, permettant ainsi le développement concret du numérique éducatif. L'innovation a également été au rendez-vous avec la mise en place d'un premier ENT (environnement numérique de travail) dans le premier degré. Ce projet a fortement contribué à enrichir les apprentissages grâce aux outils numériques. Enfin, ce partenariat entre l'Alpi, l'Éducation nationale et les communes s'est structuré autour de conventions tripartites, qui ont posé un cadre

juridique, technique et pédagogique clair. Ces accords ont permis de sécuriser les usages, de définir les responsabilités de chacun et de garantir la pérennité des services, dans le respect des programmes scolaires et des exigences liées à la protection des données. Aujourd'hui, alors que les usages numériques se diversifient et que les enjeux en matière de cybersécurité se renforcent, ce partenariat reste un modèle. Il est reconnu à l'échelle nationale lors de rendez-vous spécialisés tels qu'Éducatice (salon dédié au numérique éducatif), Ludovia (université d'été sur les usages pédagogiques du numérique) ou l'AVICCA (association regroupant les collectivités pour le développement des infrastructures et services numériques).



Chapitre

3

Formation

Pour la montée en compétence
des agents landais

Chapitre 3

Formation

Face aux besoins d'appropriation des outils numériques, l'Alpi a très tôt structuré une offre de formation devenue, en quarante ans, une référence dans le département.

Alors que l'informatique restait l'apanage de quelques spécialistes, il était urgent de permettre à tous d'accéder aux savoirs et aux outils numériques.

Aux origines

La formation des publics est inscrite dans les statuts de l'association dès 1985. Elle devient rapidement l'une des activités les plus importantes de l'Alpi, en raison de la forte demande des chambres consulaires et des administrations, désireuses de se familiariser avec l'informatique.

En 1986, l'Alpi devient centre de formation enregistré auprès du Préfet de région et élargit son public : élus et agents des collectivités ou des services déconcentrés de l'État, artisans (via la Chambre de métiers et de l'artisanat) et demandeurs d'emploi (grâce au Programme régional de formation).

En 2015, l'Alpi lance sa plateforme de formation ouverte à distance (FOAD), qui permet à chaque élu ou

agent de se former sans se déplacer. Dix ans plus tard, la plateforme compte plus de 9000 comptes actifs.

Un savoir-faire éprouvé

En quarante ans, l'Alpi a développé un véritable savoir-faire pédagogique. Des formateurs expérimentés proposent un catalogue riche et évolutif, adapté aux besoins des collectivités. Des salles de formation réparties sur le territoire landais et équipées de matériel régulièrement renouvelé sont mises à la disposition des stagiaires.

L'enjeu est tel que l'Alpi met gratuitement à disposition de ses adhérents les formations de son catalogue. Des milliers de personnes ont renforcé leurs compétences en informatique grâce à l'Alpi.

De manière générale, chaque agent de l'Alpi a à cœur de transmettre, de guider et d'accompagner les adhérents dans l'usage des outils numériques.

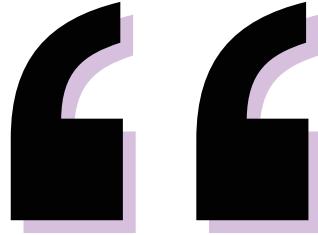


Qualiopi, la qualité au cœur de la formation

Depuis 2022, l'Alpi est certifiée Qualiopi au titre des actions de formation. Cette certification, délivrée par un organisme indépendant et reconnue par l'État, atteste de la qualité des processus mis en œuvre pour accueillir, accompagner et former les stagiaires. Elle garantit aux adhérents une offre de formation professionnelle fiable, structurée et adaptée aux besoins des agents publics et des élus. Pour l'Alpi, Qualiopi est bien plus qu'un label : c'est l'expression d'un engagement constant en faveur de la montée en compétences dans les collectivités.

Depuis 1985, des milliers de stagiaires formés par l'Alpi ont renforcé leurs compétences numériques.





Didier Robino
Agent de l'Alpi
de 1986 à 2023

Lorsque l'Alpi voit le jour, les entreprises et les services publics sont peu ou pas équipés, car le coût des machines est élevé : il faut compter environ 100 000 francs (plus de 15 000 euros), pour une configuration complète ordinateur - imprimante - logiciels. Quant au grand public, il commence à peine à accéder à l'informatique dite « familiale ».

Je suis engagé à l'Alpi comme formateur en 1986. Les contenus que nous proposons alors paraissent aujourd'hui pour le moins inadaptés : étude de l'architecture interne des ordinateurs, apprentissage du système d'exploitation (MS/Dos), voire de langages informatiques (tels le Basic), et plus rarement de modestes logiciels type Scriptor (traitement de textes) ou Colorcalc (tableur). Il y a urgence à former les animateurs d'ateliers numériques affectés dans les établissements scolaires dans le cadre du plan « Informatique pour tous ». Je participe également à la mise en place de stages au Centre héliomarin de Capbreton (l'actuel Centre européen de rééducation du sportif), qui permettent à près de 700 jeunes de se familiariser avec le numérique.

Les locaux de l'Alpi étant exigus, alors partagés avec le service Culture du Conseil général (au premier étage de l'immeuble Daraignez à Mont-de-Marsan), il fallut se doter d'une salle de formation « hors les murs ». Ce fut un étage de la Minoterie, située non loin de là. J'animais également des ses-

sions au sein de salles communales, de l'antenne dacquoise du Conseil général, ou des Ateliers de pratique informatique. Cette décentralisation des sessions, au plus près des stagiaires, a contribué de manière déterminante à la réussite du service.

Le matériel mis à disposition était sommaire, composé essentiellement de micro-ordinateurs (Logabax ou Bull), dotés de 640 ko de mémoire vive, avec, pour certains, un seul lecteur de disquette 5 ¼ pouces de 360 ko. Les disques durs étaient rares, chers et n'offraient que 10 ou 20 Mo de capacité.

Les produits phares du moment se nommaient Framework (une suite bureautique comprenant un traitement de textes, un tableur, un système de gestion de bases de données), Wordstar (l'ancêtre de Word), Multiplan (l'ancêtre d'Excel), ou encore Dbase (l'ancêtre d'Access). L'arrivée de Windows permet de se doter de produits bien plus conviviaux. Que dire de l'avènement d'Internet, dans les années 90, qui change profondément la donne !

D'autres organismes font appel à nous : je pense notamment à la Chambre des métiers et de l'artisanat, pour laquelle nous avons initié des centaines d'artisans à la comptabilité ou à la gestion commerciale informatisée. S'en suit la formation du personnel du Conseil général, conséquence de la disparition progressive des machines à écrire ou des terminaux reliés au mainframe Bull DPS 7, peu

à peu remplacés par des ordinateurs. Cette phase a duré plusieurs années, dont je garde un excellent souvenir.

Bien d'autres établissements nous sollicitent par la suite, parmi lesquels on peut citer France Travail (ex Pôle emploi, ex ANPE), le Conseil régional, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), ou encore le Centre hospitalier de Mont-de-Marsan. Sans oublier les élus et personnels des collectivités territoriales adhérentes, qui bénéficient depuis le début des années 2000 d'un accès illimité à la plupart de nos formations.

L'afflux constant de nouvelles demandes a conduit à l'arrivée de nouveaux formateurs, qui ont contribué à élargir considérablement l'offre de l'Alpi et à faire de ce service ce qu'il est aujourd'hui : un partenaire de confiance et reconnu dans le domaine de la formation.

J'éprouve une grande satisfaction pour tout ce que nous avons accompli : défricher un domaine immense dont nous ne soupçonnions pas l'impact futur, et, modestement, faire en sorte que le département des Landes soit et demeure à la pointe depuis toutes ces années !



La caserne Bosquet

À Mont-de-Marsan, le départ du 6^e RPIMA de la caserne Bosquet en 2000 a permis la construction d'un nouveau quartier en coeur de ville. Après plusieurs années de travaux, la Maison des communes a investi l'ancien bâtiment du commandement entièrement rénové. Ce bâtiment est mutualisé entre plusieurs structures publiques : le Conservatoire des Landes, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes (CDG40), l'Agence landaise pour l'informatique (Alpi), l'association des Maires des Landes (AML), le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), l'Agence départementale d'aide aux collectivités locales (ADACL) et le Conseil départemental des Landes.

Inauguration des nouveaux locaux de l'Alpi
au sein de la Maison des communes en 2007



Chapitre

4

Matériel

Pour équiper
toutes les collectivités

Chapitre 4

Matériel

Depuis 1985, l'Alpi aide les collectivités landaises à faire face aux défis techniques qu'elles rencontrent.

Les importantes dotations de matériel informatique dans les écoles du département engendrent naturellement des besoins croissants en déploiement et en maintenance. Pour y répondre, le Rectorat met en place le CAMMI (Centre académique de maintenance de matériels informatiques). Toutefois, ses compétences ne couvrent pas l'ensemble des équipements déployés. L'Alpi intervient alors en complément, en créant le service départemental de maintenance du matériel informatique.

La naissance du service maintenance

Deux ans plus tard, convaincus par l'efficacité du dispositif, les maires des communes landaises équipées dans le cadre du Plan informatique départemental porté par l'Agence départementale d'aide aux collectivités locales (ADACL) sollicitent l'Alpi pour étendre ses interventions aux matériels informatiques des mairies. Les premières opérations sont lancées dès le début de l'année 1988.

Progressivement, de nombreuses collectivités confient leur assistance matérielle à ce qui devient le service maintenance de l'Alpi. À partir des années 1990, l'informatique évolue : les systèmes d'exploitation permettent de partager des fichiers, de créer des réseaux internes, d'héberger des logiciels métiers, de mutualiser des périphériques comme les imprimantes. Les besoins explosent. L'Alpi monte en puissance et recrute un, puis deux techniciens pour accompagner cette transformation.

Des services étendus

En 2012, face aux attentes croissantes des adhérents, la centrale d'achats de l'Alpi est créée. Mise à disposition gratuitement, elle permet d'acquérir matériels, logiciels et consommables à des tarifs pré négociés dans le cadre d'un marché public, garantissant maîtrise des coûts et qualité de service.

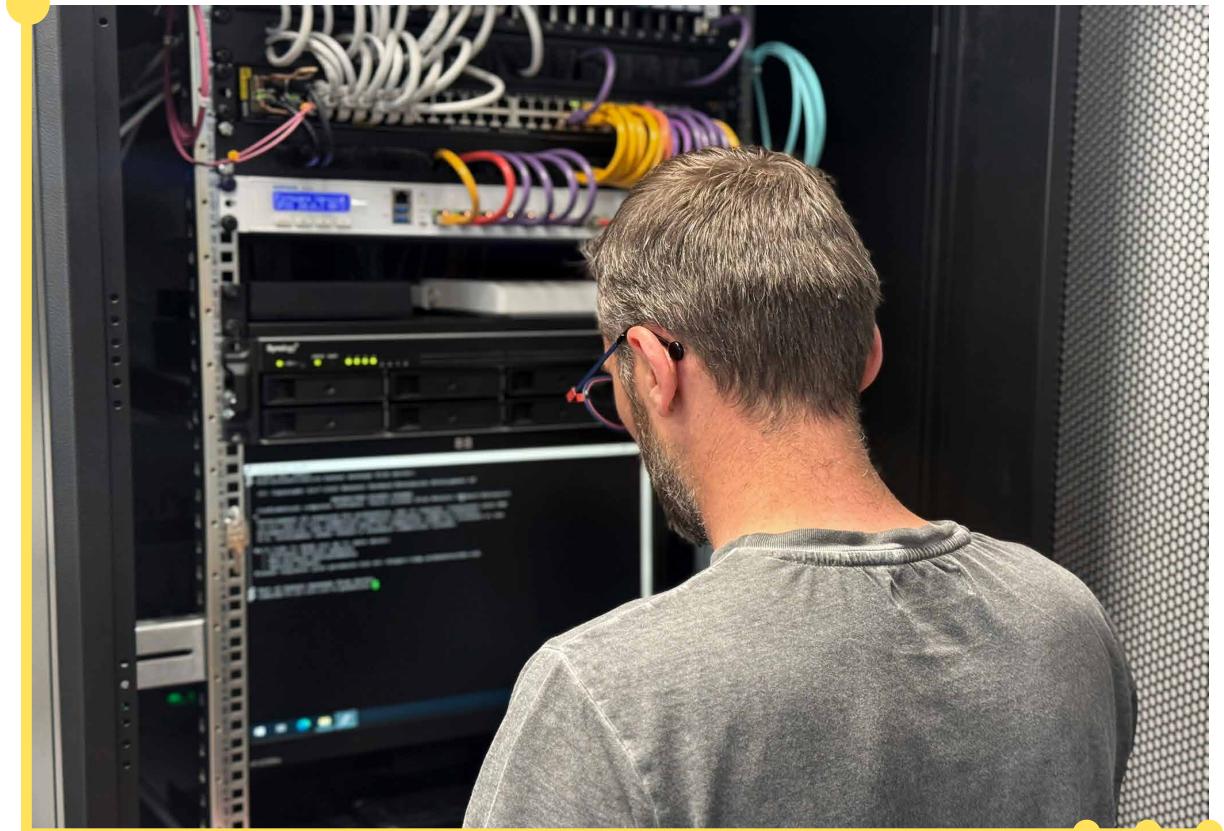
Avec l'arrivée d'internet, les réseaux s'ouvrent vers l'extérieur. Les usages changent, les matériels évoluent,

les équipements deviennent plus abordables, et les collectivités investissent pour moderniser leurs outils. Le service matériel de l'Alpi s'adapte : il se forme aux systèmes d'exploitation pour serveurs, à l'administration de réseaux, à la configuration de pare-feux, à la gestion de bornes wifi, à l'administration de switchs et d'outils d'infogérance.

Une expertise renforcée

Aujourd'hui, les agents du service sont en charge de près d'un quart du parc informatique départemental. Avec des réseaux plus performants et la généralisation d'internet, une nouvelle forme de maintenance est apparue : plus réactive, plus spécialisée, tournée vers la cybersécurité. Les techniciens de l'Alpi accompagnent désormais les collectivités landaises pour protéger leurs données, sécuriser leurs accès réseau, et garantir la continuité d'exploitation face aux nouvelles menaces.

Un technicien de l'Alpi procède à une modification sur des serveurs physiques hébergés dans les locaux de l'agence, garantissant la continuité et la sécurité des services informatiques.





Didier Marcial
Directeur général des services
de la communauté de communes
des Landes d'Armagnac

Les 40 ans de l'Alpi offrent une belle occasion de prendre du recul et de mesurer le chemin parcouru par les collectivités face aux évolutions technologiques. Pour de nombreuses collectivités landaises, dont la nôtre, l'élan de modernisation et de dématérialisation a été rendu possible grâce à l'accompagnement constant de l'Alpi.

Dès 2004, le Gabardan et le Pays de Roquefort – qui ont fusionné en 2013 pour former la communauté de communes des Landes d'Armagnac – ont adhéré à l'Alpi, qui a su les accompagner dans leur transformation, tant sur le plan matériel que logiciel.

Côté matériels, l'agence a su s'adapter à l'évolution des usages, en proposant des solutions de location de matériel, une réponse pragmatique face à une obsolescence devenue de plus en plus rapide. L'offre de services s'est élargie, intégrant des domaines désormais essentiels, comme la téléphonie mobile, la fibre optique ou la voix sur IP, devenues incontournables pour nos organisations. Les logiciels, eux aussi, ont dû s'adapter à une réglementation en constante évolution et à la montée en puissance de la dématérialisation. Les

applications full web se sont imposées, assurant une continuité de service sans rupture. Sur ces sujets également, l'Alpi a joué un rôle clé en assurant à la fois le déploiement des outils et la formation des agents.

Mais ces outils ne pourraient fonctionner efficacement sans un environnement sécurisé. La protection des données est aujourd'hui un enjeu majeur, à l'heure où les cybermenaces remettent en question nos pratiques les plus établies. Là encore, l'Alpi a su nous accompagner, en mettant en place des solutions adaptées pour garantir la fiabilité de nos infrastructures.

Quel chemin parcouru pour nos « petites » collectivités ! Et que d'accompagnement fourni par notre syndicat départemental ! D'autres mutations sont déjà en cours, qui transformeront à nouveau nos habitudes de travail. Nous savons pouvoir compter sur l'Alpi pour relever ces défis à venir.



Chapitre

5

Logiciels

Pour faciliter la gestion des services publics

Chapitre 5

Logiciels

Depuis 40 ans, le service logiciels de l'Alpi accompagne l'informatisation des collectivités landaises, en s'adaptant aux besoins du terrain.

En même temps que naît l'Alpi, un service logiciels est créé au sein de l'Agence départementale d'aide aux collectivités numériques (ADACL), afin d'accompagner l'informatisation des collectivités landaises.

D'association à syndicat mixte

Au départ, seules 13 collectivités sont informatisées, toutes sous le système d'exploitation Prologue, aujourd'hui disparu. Les logiciels distribués concernent les finances, la paie, les élections, l'état civil, la gestion de la population et la petite facturation. Trois agents sillonnent les routes du département pour assurer formation, dépannage et assistance, dans un monde sans télémaintenance, où les logiciels s'installent à l'aide de disquettes.

Le 1^{er} janvier 2004, l'Alpi devient un syndicat mixte ouvert. La compétence de distribution et de maintenance des logiciels de gestion, jusqu'ici assurée par l'ADACL, ainsi que le personnel dédié, sont transférés à l'Alpi.

Des choix mutualisés

Dès l'origine, le principe de mutualisation guide les choix logiciels. Des appels d'offres réguliers, souvent menés avec un groupe représentatif d'utilisateurs, permettent aux collectivités de bénéficier de solutions adaptées, sans avoir à lancer elles-mêmes de procédures complexes.

Peu à peu, l'informatique s'installe durablement dans le quotidien des collectivités. Le virage de la comptabilité publique (avec le passage des nomenclatures M11/M12 à la M14) accélère encore l'adoption des logiciels métiers. Le service se structure : mise en place d'un support téléphonique quotidien, création d'un outil de gestion des tickets d'assistance, diversification des compétences.

Un catalogue en évolution

Au fil des années, le catalogue s'enrichit : logiciels pour l'aide sociale (2003), la télégestion (2004), l'enfance et la jeunesse (2007), les bibliothèques (2010), les cimetières

(2015), ou encore la numérisation des actes d'état civil (2017). Le logiciel de paie, lui, intègre de nouvelles fonctionnalités : formation, gestion des ressources humaines, des congés...

Certains logiciels, devenus obsolètes, ou ne répondant plus aux compétences des adhérents, sont abandonnés en chemin, comme la gestion du service technique, de l'eau ou l'urbanisme. Chaque évolution du catalogue est le fruit d'une écoute attentive du terrain.

La réalité du terrain

Pour simplifier le quotidien des collectivités, des interfaces sont créées pour automatiser les échanges entre logiciels. Chorus Pro, Hélios, parapheurs électroniques : l'Alpi fait le lien avec les plateformes nationales. Pour mieux répondre aux réalités du terrain, deux logiciels financiers sont proposés : l'un pour les petites communes, l'autre pour les structures plus complexes.

Les technologies évoluent : de Prologue à MS-DOS, puis Windows et toutes ses versions. Si à l'origine tout est installé sur les ordinateurs des mairies, les logiciels sont désormais en majorité hébergés sur les serveurs sécurisés de l'Alpi, soulageant les collectivités de la gestion des sauvegardes et des mises à jour.

Aujourd'hui, les agents du service maîtrisent un large panel de logiciels métiers choisis pour répondre aux besoins spécifiques des collectivités locales.

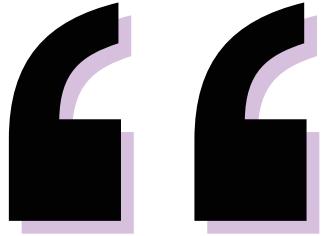
Le numérique dans les établissements médico-sociaux

En 2024, l'Alpi a par ailleurs accompagné l'ensemble des SAD (services d'aide à domicile) et SSIAD (services de soins infirmiers à domicile) landais pour la mise en œuvre du programme ESMS numérique. Ce projet national vise à généraliser l'utilisation du numérique dans les établissements médico-sociaux.

L'essor de la paie externalisée

En 2018, l'Alpi crée le service de paie externalisée (la « Pex ») pour répondre à un besoin croissant d'accompagnement des collectivités face à la complexité des règles de gestion RH. Les structures déposent leurs pièces justificatives dans un module sécurisé et les agents de l'Alpi prennent le relais : renseignement des carrières, calcul des salaires dans le respect de la législation, relations avec les différentes caisses, appui aux secrétaires sur les questions RH... L'objectif est simple : sécuriser les paies tout en allégeant la charge administrative des collectivités.

D'abord modeste, le service rencontre très vite un vif succès. En 2025, il devient un pôle à part entière, qui produit chaque mois plus de 5 500 bulletins de salaire (agents et élus) pour 109 collectivités. Le service s'adresse à toutes les structures : de la petite commune avec deux agents à l'établissement réalisant plus de 600 bulletins mensuels. Il prend en charge des paies simples comme des situations complexes : droit privé, Ehpad, SAD, pluriactivité... Les bulletins de salaires peuvent être versés sur un coffre-fort électronique, une autre prestation de l'Alpi. Un accompagnement sur mesure, qui permet aux secrétaires de mairie et responsables RH de se recentrer sur leurs missions de terrain, en toute sérénité.

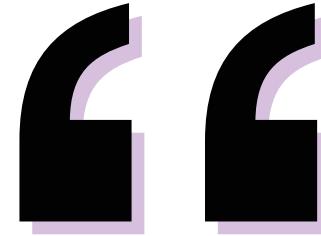


Jean Bourden
Vice-président de l'Alpi de 1998 à 2008

L'association, c'était bien. Mais trop fragile. Pour durer, il fallait changer de forme. C'est ce que nous avons fait. Avec un personnel pérenne, des statuts clairs, une vraie reconnaissance institutionnelle, le syndicat mixte permettait de répondre correctement aux besoins croissants des communes. Et de leur éviter les écueils d'un marché mal adapté : trop de petites communes se faisaient vendre des logiciels conçus pour des villes de 30 000 habitants... totalement surdimensionnés.

Après 2004, les besoins, eux, n'ont fait que croître. Informatiser, c'est bien. Mais il faut aussi accompagner. Former. Aider. Et ce n'est pas que pour les collectivités ou les écoles. C'est aussi pour les habitants. On ne peut pas laisser les gens seuls face à des écrans fermés. Remplir une déclaration en ligne peut devenir un calvaire pour certains. Depuis le début, l'Alpi a eu un rôle essentiel pour l'inclusion numérique, avec ses ateliers, ses centres multimédias dans les chefs-lieux de canton.

Je pense que le succès de l'Alpi dans les Landes vient aussi du territoire en lui-même : un département très rural, avec beaucoup de petites communes qui avaient besoin d'accompagnement. Nous avons répondu à ce besoin collectif, et je pense que c'est ce qui a fait la force de l'agence.



Marcelle Dessa
Agent de l'Alpi de 2002 à 2012

J'ai été recrutée à l'Alpi pour participer à la création du syndicat mixte. Après trente ans comme comptable dans le privé, j'ai découvert un monde ! En 2003, j'ai contacté tous les adhérents pour expliquer le projet aux élus et les changements que cela impliquait. Renaud, lui, partait à la rencontre des collectivités, grandes et petites, qui n'étaient pas encore adhérentes à l'Alpi. Il fallait convaincre, rassurer. L'adhésion, forcément, allait coûter un peu plus cher que la cotisation associative de dix ou quinze euros. Mais elle ouvrait l'accès à beaucoup plus de services, à de la formation gratuite, à de la mutualisation. Nous avons travaillé sur le montant de l'adhésion, au prorata du nombre d'habitants.

2004 a été une année très intense. Outre le changement de statut, nous avons été rejoints par l'équipe de l'ADACL, et nous avons aussi

déménagé dans les locaux de l'espace Harbaux. Nous avons déménagé dans un confetti, et avec sept personnes de plus. C'était rock'n roll, on était les uns sur les autres dans les bureaux... mais toujours dans la bonne humeur.

De 2004 à 2007, j'ai participé au projet de réhabilitation de la Caserne Bosquet, qui verra l'installation de toutes les structures au service des collectivités, regroupées en un seul et même lieu, et qui en mutualiseront la gestion et le fonctionnement.

Moi je pensais que j'allais débarquer dans un monde d'informaticiens froids et fermés : pas du tout ! C'était une vraie équipe. J'ai découvert un univers que je ne connaissais pas. J'ai adoré. Ce n'était pas simple tous les jours, mais on construisait quelque chose d'utile. Pour les collectivités. Pour les gens.





Bernard Subsol
Président de l'Agence départementale
d'aide aux collectivités locales (ADACL)
de 1998 à 2015

Jusqu'à la transformation de l'Alpi en syndicat mixte, en 2004, les missions du domaine informatique sur le département des Landes reposaient sur deux structures distinctes. D'une part l'Agence départementale d'aide aux collectivités locales, l'ADACL, qui proposait des logiciels de gestion aux collectivités, et d'autre part l'Alpi, pour la maintenance de matériels informatique, et le développement de logiciels et d'internet.

En 2004, Henri Emmanuelli, Président du Conseil général, a souhaité regrouper toutes ces missions dans une même structure publique. Ce regroupement d'activités a nécessité un transfert des personnels du service informatique de l'ADACL vers le nouveau syndicat mixte. Décision délicate mais néanmoins nécessaire, bien comprise par les élus des communes adhérentes qui appelaient souvent l'une ou l'autre des deux structures, ne sachant pas laquelle pourrait résoudre leur problème !

Depuis, l'action de l'Alpi a gagné en lisibilité et en pertinence, faisant du syndicat un établissement public indispensable et innovant pour les collectivités locales, associations et autres structures publiques de notre département.



Chapitre

6

Internet

Pour que chaque adhérent
dispose d'une vitrine
sur le web

Chapitre 6

Internet

L'arrivée d'internet dans les années 1990 marque un tournant pour les collectivités locales. L'Alpi s'engage aussitôt dans cette révolution numérique.

En 1998, l'Alpi fait ses premiers pas sur le web : elle est la première structure landaise à disposer d'un site internet.

Très vite, de nombreuses collectivités locales se tournent vers elle pour les accompagner dans la création de leur propre présence en ligne.

La solution WebPublic40

En 2005, l'Alpi lance WebPublic40, un service dédié à la création de sites internet mutualisés. Fidèle à l'esprit de coopération qui anime l'agence, cette solution permet aux communes d'accéder à un site à la fois professionnel et économique.

Le CMS retenu (système de gestion de contenu en français), EZPublish, est un outil libre et intuitif, conçu pour que les agents et élus puissent administrer leur site de manière autonome.

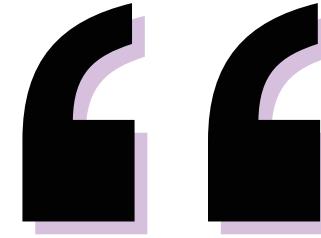
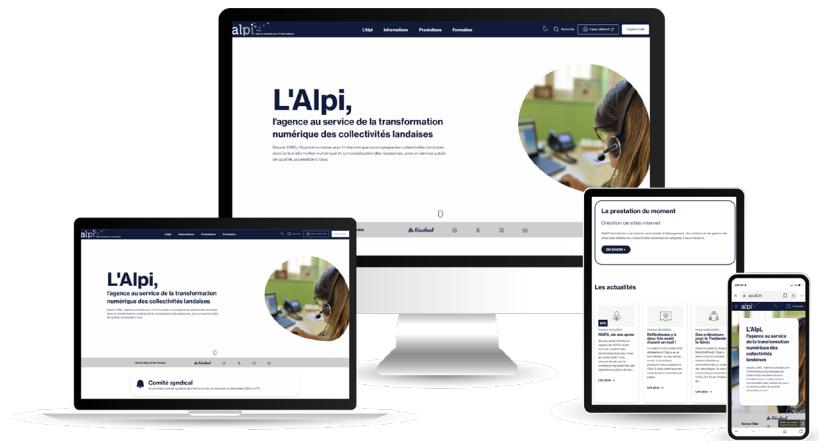
Au fil des années, WebPublic40 s'enrichit de nouveaux modules pour répondre à l'évolution des usages et des exigences réglementaires :

newsletter, réservation de salles, conformité au RGPD, comarquage avec service-public.fr pour les démarches administratives en ligne, comarquage avec Landes attractivité (anciennement Comité départemental du tourisme) pour toutes les informations touristiques du territoire...

Une vitrine toujours essentielle

En 2022, une nouvelle étape est franchie avec le passage à un CMS

plus moderne et performant : Ibexa. Le service s'élargit avec de nouvelles prestations, telles que la rédaction de contenus ou encore l'accompagnement à l'accessibilité numérique. Aujourd'hui, malgré le développement des réseaux sociaux et des applications mobiles comme IntraMuros, le site internet reste la vitrine institutionnelle de référence des collectivités sur le web.



Denis Brevet

Agent de l'Alpi de 1995 à 2020, responsable du service WebPublic40

Nous sommes au milieu des années 90. L'Alpi accède à internet grâce à un fournisseur situé à Bordeaux. La communication est facturée à la durée et à la distance : un coût considérable pour la toute jeune association. Et la connexion est lente... très lente. Nous commençons avec un modem 28k, puis 56k, avant de passer à l'offre Numéris de France Télécom, qui atteint (dans le meilleur des cas) un débit « record » de 128k. France Télécom est le seul opérateur téléphonique, et Netscape domine le marché des navigateurs... avant d'être supplanté par Internet Explorer, intégré à Windows. C'est la préhistoire du web.

Enthousiastes face à cette technologie prometteuse, nous décidons de créer notre premier site, celui de l'Alpi, début 1998. Nous sommes les premiers dans les Landes, avec, je crois, l'IUT de Mont-de-Marsan. Suivront très vite le site de la ville d'Aire-sur-l'Adour, puis ceux d'une demi-douzaine de communes. Ces premiers sites sont codés en HTML, à l'aide d'éditeurs rudimentaires. Ils sont entièrement statiques : aucune base de données, aucun contenu dynamique.

Très vite, face à la demande croissante des collectivités – et à l'absence d'offre privée locale – nous décidons de développer une solution plus professionnelle : un système de gestion de contenu (CMS). L'objectif : permettre aux agents de gérer leurs sites facilement, sans compétences techniques avancées. Une courte formation suffit, et le travail collaboratif devient possible grâce à la gestion des droits utilisateurs. Après plusieurs essais, nous retenons eZPublish, un CMS libre fonctionnant sur un environnement Apache / PHP / MySQL. Nous l'adaptions aux besoins spécifiques des collectivités et lançons notre propre solution : WebPublic40.

Un véritable service internet se structure alors à l'Alpi. Depuis ses débuts, en comptant les refontes, plus de 500 sites internet ont été mis en ligne.



3615
Landes

On s'en souvient moins, mais l'Alpi a participé à l'aventure très française du Minitel.

En 1986, l'Alpi lance son propre serveur télématique : Landetel. Elle fournit les micro-ordinateurs, modems, cartes et logiciels, tandis que l'association Microtel assure le suivi technique du serveur.

Hébergé à Mont-de-Marsan, ce serveur permet aux collectivités landaises de diffuser des informations au grand public via des pages Minitel.

Le succès est rapide : les usagers y trouvent des contenus variés proposés par de nombreux acteurs locaux, dont le Conseil général, la Direction départementale de la jeunesse et des sports, l'ANPE, l'UDAF, l'ADACL, la Fédération de la course landaise, ou encore les villes de Mont-de-Marsan et Saint-Paul-lès-Dax.

En constante évolution, Landetel propose bientôt des boîtes aux lettres, des espaces de dialogue et des actualités. Il fonctionnera jusqu'en 1993, marquant une étape fondatrice dans la transition numérique des collectivités landaises.



Chapitre

7

Inclusion

Pour que le numérique
soit utile à tous

Chapitre 7

Inclusion

Garantir à chaque Landais la capacité d'accéder aux services publics et de participer à la vie citoyenne : tel est l'enjeu de l'inclusion numérique.

Depuis plus de quarante ans, l'Alpi agit pour faire du numérique une chance pour tous. En 2020, à la demande conjointe de la Préfecture et du Département, l'Alpi prend en charge la coordination du réseau départemental d'inclusion numérique des Landes, donnant une nouvelle ampleur à cet engagement fondateur.

Une stratégie coconstruite

La première feuille de route (2020 - 2023) a permis des avancées concrètes : équipement de 1300 foyers landais avec un ordinateur portable reconditionné, dotation de 1000 citoyens d'une adresse électronique éthique et responsable qui les sécurise dans leurs démarches et mise en réseau d'une centaine d'acteurs landais de l'inclusion numérique. Tous ces partenaires s'impliquent au quotidien pour accompagner les habitants dans leurs démarches administratives ou dans leur appropriation du numérique.

En 2024, une nouvelle étape s'ouvre avec la rédaction de la feuille de route 2024-2027, dans le cadre du plan France Numérique Ensemble. Ce document stratégique s'articule autour de 15 actions phares, co-construites avec les territoires, leurs élus, agents, bénévoles et partenaires.

L'inclusion aux origines de l'histoire de l'Alpi

Si l'inclusion numérique s'est professionnalisée et structurée ces cinq dernières années, le sujet fait partie intégrante des missions de l'Alpi depuis sa création. Dès 1985, l'agence met en place des ateliers de pratique informatique (les API) sur tout le territoire, pour accompagner l'arrivée des premiers ordinateurs dans les écoles et les collectivités. Ces ateliers, portés par des associations locales et équipés par l'Alpi, permettaient à chacun de découvrir l'informatique. Dix ans plus tard, cette expérience inspire la création des ateliers mul-

tiservices informatiques (les AMI). Implantés avec les communautés de communes volontaires, les AMI sont des lieux ouverts à tous, gratuits, où chacun peut découvrir, pratiquer et se familiariser avec l'informatique et Internet. Animés par des médiateurs formés par l'Alpi, les AMI contribuent à ancrer durablement la culture numérique dans les Landes.

Conseillers numériques France services

Forte de ces précédentes expériences, l'Alpi s'est vu confier en 2021 l'animation de la communauté des conseillers numériques, suite à la signature de l'accord préalable de déploiement avec le secrétaire d'État au numérique et le Département des Landes. Cette mission vise à accompagner la disponibilité de ce dispositif partout où il est attendu, notamment dans les espaces France services, les médiathèques, au sein du parc de logement social ou encore dans les associations.

Mobiliser Pix pour soutenir la diffusion de la culture numérique

Avec l'omniprésence croissante de l'informatique dans le quotidien des citoyens et des agents publics, les usages se sont considérablement diversifiés. Cette diversification souligne l'importance de maîtriser à la fois la culture numérique et les compétences techniques associées.

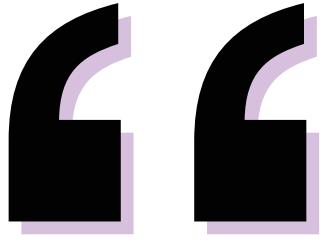
Pour répondre à ce défi, l'État a lancé en 2017 le GIP Pix. Sa mission est d'accompagner le développement des compétences numériques de l'ensemble de la société. L'Alpi a très tôt su tirer parti de cet outil en déployant ses multiples déclinaisons. Dans le cadre de l'inclusion numérique, l'Alpi a proposé aux médiateurs numériques du département d'utiliser Pix pour évaluer le niveau de maîtrise des outils et de la culture numérique de leurs bénéficiaires. En

2022, l'Alpi a accompagné la Mission Locale des Landes dans l'utilisation de Pix Emploi. Cet outil permet aux jeunes en démarche d'insertion de s'auto-évaluer sur les compétences professionnelles attendues, et à leurs conseillers de leur proposer des actions de formation adaptées. À partir de 2023, l'Alpi est devenue centre de certification Pix, offrant ainsi la pos-

sibilité de valider ses compétences numériques, à l'instar des certifications linguistiques. Enfin, depuis 2024, l'Alpi met à disposition des collectivités Pix Territoires. Cet outil, dédié aux agents des collectivités, constitue un excellent support pour la mise en place d'une politique de développement des compétences au sein des collectivités territoriales.



Intervention à domicile du conseiller numérique de XL Habitat



Géraldine Labat

Chargée du Pôle Insertion de l'association de quartier de La Moustey à Saint-Pierre-du-Mont

À l'heure où le numérique est omniprésent dans nos vies, l'inclusion numérique est devenue essentielle pour garantir l'égalité des chances et l'accès aux droits. Une partie de la population reste en marge. C'est pourquoi notre association s'engage depuis plusieurs années dans l'accompagnement aux démarches numériques. De la demande de titre de séjour aux déclarations CAF, nous avons toujours été en première ligne. Et avec le passage au tout numérique, les sollicitations se sont multipliées.

Durant les premières consultations de l'Alpi, j'ai partagé les difficultés concrètes rencontrées dans notre quartier. Car l'inclusion numérique, ce n'est pas seulement fournir du matériel ou une connexion. C'est aussi lever des freins très variés : la barrière de la langue, la complexité des démarches, la peur de mal faire, les questions autour des données personnelles ou encore le coût des équipements.

Les rencontres partenariales, animées par l'Alpi, ont été un vrai temps fort. Pour l'anecdote, nous avons tous le même exemple de galère numérique : la carte grise !

L'Alpi et les acteurs du terrain ont co-construit des outils pour évaluer les compétences numériques de nos publics. Des services comme PIN40, Mon Ordi PIN40, ou encore l'annuaire des acteurs de l'inclusion, ont apporté des réponses concrètes et un soutien précieux à notre action.

L'arrivée des conseillers numériques a aussi été un vrai levier. Leur présence permet de créer des espaces d'apprentissage accessibles, bienveillants, où chacun peut avancer à son rythme. Grâce à ce partenariat, nous avons pu organiser des formations pour les salariés en insertion et pour les femmes du quartier. Et à l'issue de ces formations, chacun est reparti avec un ordinateur reconditionné.

L'inclusion numérique, c'est avant tout une démarche humaine, fondée sur la pédagogie, l'écoute et la confiance. Un défi collectif, qui exige engagement, innovation et solidarité. L'Alpi a su répondre présent, – tout en gardant l'utilisateur au cœur de chaque action.



Pascale Sequier

Directrice départementale de France Travail dans les Landes

France Travail et l'Alpi collaborent étroitement. Nos équipes orientent régulièrement les demandeurs d'emploi vers les formations de l'Alpi, qui est un acteur clé dans ce domaine. De plus, nous appartenons au réseau d'inclusion numérique landais depuis son lancement.

Au niveau territorial, l'Alpi est un partenaire précieux pour réfléchir collectivement au développement du numérique. Elle fédère les acteurs autour d'un projet commun, celui d'un numérique accessible à tous dans les Landes. L'Alpi est à la fois impliquée dans la stratégie et la mise en œuvre concrète de cette démarche. Avec la loi Plein Emploi, nous sommes sensibilisés à l'accompagnement de publics qui, jusqu'à présent, n'étaient pas en mesure de fréquenter nos services, souvent à cause de freins numériques. C'est pourquoi nous avons décidé, avec l'Alpi, d'aller plus loin dans notre partenariat, en contractualisant sur plusieurs axes : détecter plus tôt les situations d'illectronisme et d'innumérisme, fédérer les prestataires autour d'une vision globale et universelle et, surtout, impliquer tous les acteurs – des conseillers France Travail aux aidants de première ligne, en passant par les associations et les travailleurs sociaux.

Grâce à notre convention, nous souhaitons mieux coordonner nos actions et nous assurer que tous les conseillers de France Travail connaissent l'Alpi, comprennent son rôle et savent comment y recourir. L'inclusion numérique est un défi collectif, et avec l'Alpi, nous voulons véritablement incarner ce changement sur le terrain.



Le CyberBus

L'Alpi a souvent eu une longueur d'avance... peut-être même un peu trop. C'est le cas avec le CyberBus, lancé dès le début des années 2000 : un bus équipé d'ordinateurs connectés à internet, qui sillonnait les routes landaises pour s'installer au cœur des villages. À une époque où la 3G n'existait pas, où les connexions étaient encore filaires et l'accès au numérique loin d'être généralisé.

Fruit d'un partenariat entre l'Alpi et la Régie départementale des transports landais (RDTL), le CyberBus a permis d'amener, littéralement, l'équivalent d'un cybercafé sur les places de villages, facilitant ainsi l'accès à l'informatique pour de nombreux habitants.

Si l'évolution rapide des réseaux a rendu le dispositif obsolète, le CyberBus reste une initiative emblématique : il a ouvert la voie aux démarches d'inclusion numérique itinérante, qui renaissent aujourd'hui sous d'autres formes, comme les bus France services.



Chapitre

8

Dématérialisation

Pour simplifier les services
aux administrés

Chapitre 8

Dématérialisation

Plus qu'un simple passage du papier à l'écran, la dématérialisation impose une redéfinition des pratiques, une adaptation des outils, mais aussi un accompagnement de tous les acteurs – élus, agents, citoyens.

À la fin des années 1990, l'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication ouvre de nouvelles perspectives pour les services publics. Les collectivités territoriales doivent s'adapter à ce nouveau cadre réglementaire et technique, pour en exploiter les bénéfices : gain de temps, efficacité accrue, sécurisation des processus.

LandesPublic : le portail pionnier

La première réalisation de l'Alpi en matière de dématérialisation est la création d'un extranet départemental, LandesPublic, en 2004. Développé avec le Centre de gestion des Landes (CDG40) et l'Agence départementale d'aide aux collectivités locales (ADACL), ce portail numérique met à disposition des élus des outils innovants : messagerie électronique, agenda partagé, fil d'actualités locales. Pour la première fois, chaque élu landais dispose d'une adresse électronique personnelle. Une avan-

cée majeure, qui marque le début d'une nouvelle ère pour la gestion locale.

Des outils en phase avec l'évolution réglementaire

Entre 2000 et 2020, l'État engage plusieurs plans pour moderniser l'administration, du programme ADELE (ADministration ELEctronique) à Action Publique 2022. À chaque étape, l'Alpi accompagne ses adhérents pour intégrer les nouveaux outils : plateforme des marchés publics, procédures de contrôle de légalité avec @ctes, dématérialisation de la chaîne comptable et financière avec Hélios. L'agence obtient très tôt les homologations nécessaires : opérateur de télétransmission pour @ctes et Hélios et dès 2007, autorité d'enregistrement déléguée pour la délivrance de certificats de signature électronique. Ces dispositifs garantissent l'intégrité, la traçabilité et la sécurité des échanges.

Un déploiement concerté et structuré

La dématérialisation ne s'est pas imposée de manière descendante. Dès le départ, l'Alpi mobilise les collectivités landaises à travers des groupes de travail. Ces dynamiques collectives permettent un déploiement progressif, adapté aux réalités du terrain. L'agence forme ses propres agents et accompagne l'ensemble des utilisateurs dans la prise en main des nouveaux outils.

La chaîne comptable : un levier de transformation

L'une des évolutions les plus structurantes concerne la dématérialisation des finances publiques. Grâce au protocole Hélios, et plus tard à Chorus Pro, les collectivités transmettent leurs documents comptables de façon entièrement numérique. Les élus valident les mandats à distance grâce à leur certificat de signature électronique. L'ensemble des don-

nées financières est désormais accessible en open data, renforçant ainsi la transparence budgétaire. L'Alpi a signé une convention avec la Direction générale des finances publiques, lui permettant d'être homologuée pour assurer les échanges comptables sécurisés entre les collectivités et l'État. Cette homologation s'est accompagnée de la mise en œuvre de protocoles stricts en matière de traçabilité et de sécurité des procédures, intégrant notamment des circuits de validation électronique et l'usage de certificats de signature. Ces dispositifs ont joué un rôle déterminant dans le renforcement de la confiance, tant pour les agents que pour les élus et les citoyens.

Une vigilance accrue sur la protection des données

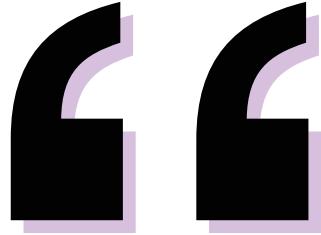
La dématérialisation croissante s'accompagne d'un traitement massif de données, y compris personnelles.

Consciente des enjeux, l'Alpi propose très tôt un service mutualisé de correspondant informatique et libertés. Depuis 2018, l'Alpi accompagne ses adhérents dans leur mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), véritable garde-fou indispensable au développement d'une administration numérique éthique et responsable.

Ne laisser personne de côté

L'administration électronique ne peut pleinement remplir ses promesses sans un accompagnement fort de l'ensemble des acteurs : élus, agents, mais aussi citoyens. L'Alpi a d'ailleurs constitué un service dédié à cet accompagnement. Une attention particulière doit être portée au risque d'exclusion d'une partie de la population face à ces nouveaux modes de relation avec l'administration. Car l'enjeu majeur de la dématérialisation est bien là : rendre le service

public plus accessible, plus efficace et plus fiable, sans jamais exclure les usagers ni compromettre la sécurité et le respect des données personnelles.



Yves Serveto
Directeur général
des services de Tartas
Intervenant et formateur
auprès du CNFPT
et du CDG des Landes

La gestion administrative et financière des collectivités locales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) repose sur une organisation rigoureuse.

Qu'il s'agisse des agents publics, des cadres ou des élus, nous constatons au quotidien à quel point la dématérialisation, initialement mise en œuvre pour répondre à divers enjeux, est aujourd'hui devenue indispensable.

Elle répond à des impératifs forts de bonne gouvernance : gain d'efficacité, sécurisation des procédures, meilleure transparence ou enjeux environnementaux. Elle répond également aux attentes des usagers, des élus et des organisations publiques.

Cadre territorial, j'ai eu l'opportunité de constater, au fil de mes expériences dans différentes communes ainsi que lors de formations auprès d'agents publics, l'importance croissante accordée aux procédures de dématérialisation. Dans les Landes, l'Alpi joue un rôle clé. Elle a su mesurer les enjeux, conseiller les collectivités et les accompagner dans la durée.

Plusieurs exemples illustrent concrètement cet accompagnement.

Transmission des délibérations et contrôle de légalité

L'un des premiers enjeux fut de garantir la transmission fiable des actes administratifs aux services de l'État. La plateforme ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) permet de sécuriser ces procédures, en renforçant la reconnaissance des délibérations comme actes officiels et en assurant leur archivage. Usagers comme agents publics en perçoivent l'utilité directe dans l'application des décisions des élus. Aux délibérations, on peut ajouter les décisions, arrêtés, conventions.

Évolution des nomenclatures comptables

Le passage progressif des collectivités de la M12 à la M14, puis à la généralisation de la M57, a mis en évidence l'apport essentiel de la dématérialisation dans la gestion budgétaire. Elle favorise la transparence, respecte les principes budgétaires (sincérité, annualité, spécialité) et facilite le suivi, le contrôle et l'alerte sur les éventuelles dérives financières. La dématérialisation est aussi un outil d'aide au suivi de la gestion, d'appropriation des techniques comptables, d'aide à l'analyse ; acteurs des services publics et contrôle de légalité en trouvent l'utilité.

Coffre-fort numérique

Dernière avancée notable, la suppression des bulletins de paie papier au profit d'un coffre-fort numérique pour les agents constitue un gain à la fois environnemental, logistique et sécuritaire.

La dématérialisation est un outil de simplification, de modernisation et de sécurisation des procédures administratives. Elle introduit des pratiques plus respectueuses de l'environnement, tout en s'adaptant aux évolutions réglementaires et technologiques. L'Alpi a tenu et tient, auprès des collectivités, des établissements publics et des acteurs locaux, un rôle essentiel par les compétences proposées, les métiers, les logiciels, ainsi que par sa veille et son accompagnement.

À l'heure où la mutualisation des services devient une nécessité pour optimiser le fonctionnement des collectivités et des EPCI, je peux affirmer que la dématérialisation s'impose comme une composante incontournable des missions du service public.





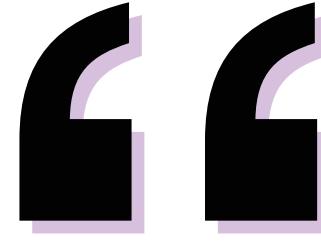
Yoan Thoury
Directeur des affaires juridiques
de la communauté d'agglomération
du Grand Dax

Depuis mes débuts professionnels il y a un peu plus de 22 ans, le droit des marchés publics a connu de nombreuses évolutions. Il y a tout de même eu la publication de quatre nouveaux codes des marchés publics au cours de cette période ! L'un des changements les plus marquants reste l'introduction progressive de la dématérialisation, qui a profondément modifié les pratiques des acheteurs et des entreprises.

Je me souviens très bien de cette époque, pas si lointaine, où nous recevions des dizaines de plis papier, parfois volumineux, envoyés par courrier recommandé ou déposés en main propre à la dernière minute. Jusqu'à quelques dizaines de représentants d'entreprises venaient dans nos locaux le jour de la date limite. Nous devions tout enregistrer, horodater, vérifier l'intégrité des enveloppes... L'ouverture des plis était une étape solennelle, encadrée par des règles strictes. Tout se faisait manuellement, à la hâte, armés d'un coupe-papier. Les dossiers devaient parfois être photocopiés ou scannés pour les transmettre aux personnes en charge de l'analyse des offres.

Progressivement, la dématérialisation s'est impo-

sée comme une nécessité. L'Alpi a lancé une initiative visant à proposer une solution clé en main aux collectivités landaises, afin de répondre à ce qui allait devenir une obligation. Si la dématérialisation n'était pas une notion nouvelle, elle constituait en revanche un défi technique, juridique et pratique. Un groupe de travail a été constitué pour définir le projet et établir le cahier des charges. Alors responsable d'un service des marchés publics, j'y ai participé activement. Après plusieurs réunions, la rédaction de documents et de nombreux tests techniques, une plateforme départementale a vu le jour. Aujourd'hui, tout se fait en ligne via ce « profil acheteur ». Les entreprises déposent leurs offres de manière dématérialisée. L'accusé de réception est automatique, l'horodatage sécurisé, et l'ouverture des plis garantie par des dispositifs numériques. Finis les classeurs, les liasses, les photocopies. Nous avons gagné un temps considérable.



Aurore Blaquart
Responsable du pôle gestion publique
à la Direction départementale des finances
publiques (DDFiP) des Landes

La dématérialisation des comptes, des relations avec le comptable public, des factures et des marchés a profondément transformé la fonction financière dans les collectivités territoriales. Depuis le début des années 2000, de nombreux chantiers ont été menés en partenariat entre l'Alpi et la Direction départementale des finances publiques (DDFiP) des Landes.

Parmi les plus marquants, on peut citer :

- le déploiement du protocole d'échanges standard (PES V2), pour la transmission dématérialisée des pièces justificatives ;
 - la généralisation de la « full dématérialisation » des mandats et justificatifs ;
 - l'expérimentation puis la diffusion d'outils comme Chorus Pro, la signature électronique ou la dématérialisation des avis des sommes à payer.
- Les objectifs étaient les suivants : moderniser et sécuriser la gestion financière locale, réduire

les délais de traitement, fiabiliser les comptes, renforcer la transparence et améliorer la relation avec les usagers. Ces évolutions participent d'un service public plus efficace, moins chronophage, plus écoresponsable – et surtout plus proche du citoyen.

Et les perspectives de la dématérialisation ne manquent pas. Le déploiement de l'ENSU (Espace numérique et sécurisé des usagers) permettra prochainement la mise en ligne des créances recouvrées par la Direction générale des finances publiques. Là encore, la DDFiP des Landes, via le correspondant dématérialisation monétique du service des collectivités locales, agit en lien étroit avec l'Alpi, véritable relais auprès des collectivités. L'intelligence artificielle et le datamining viendront sans doute, demain, transformer encore la fonction financière. Le partenariat entre la DDFiP et l'Alpi aura, plus que jamais, un rôle à jouer.



Chapitre

9

Assistance

Pour répondre présent
au quotidien

Chapitre 9

Assistance

Depuis ses débuts, l'Alpi accompagne les collectivités landaises face aux aléas du numérique. L'assistance constitue un pilier central de l'agence, alliant expertise technique, réactivité et proximité.

Qu'il s'agisse de matériel, de logiciels ou de plateformes de dématérialisation, tout utilisateur de systèmes informatiques est un jour confronté à une panne ou un dysfonctionnement. C'est dans ces moments critiques qu'intervient l'assistance de l'Alpi.

Le support utilisateur constitue la mission centrale de l'agence depuis toujours. Dès 1984, l'Agence départementale d'aide aux collectivités locales (ADACL) prévoit un accompagnement pour les logiciels. En 1985, avec la création de l'Association landaise pour l'informatique, ce service s'étend au matériel, accompagnant l'arrivée des premiers ordinateurs dans les écoles et les collectivités.

Un dispositif structuré et réactif au service des collectivités

Aujourd'hui, le support repose sur une organisation structurée : des agents du secrétariat prennent les appels, posent un diagnostic et apportent des solutions, avec pour

objectif de réduire au maximum les délais de prise en charge et d'intervention. La présence de techniciens mobiles sur l'ensemble du territoire landais permet d'assurer une grande réactivité. Ce dispositif mutualisé représente aussi une source d'économies pour les collectivités, qui accèdent ainsi à une expertise technique à l'échelle départementale.

L'accueil humain, premier maillon de la chaîne de confiance

Les techniciens de l'Alpi sont des interlocuteurs de confiance, tant pour les collectivités que pour les éditeurs de logiciels ou les constructeurs de matériel. Si, à l'origine, toutes les interventions se faisaient sur site, elles se font désormais souvent à distance, en télémaintenance. Cette pratique bien ancrée a d'ailleurs popularisé une formule devenue familière pour tous nos adhérents : « Je vous donne la main ? »

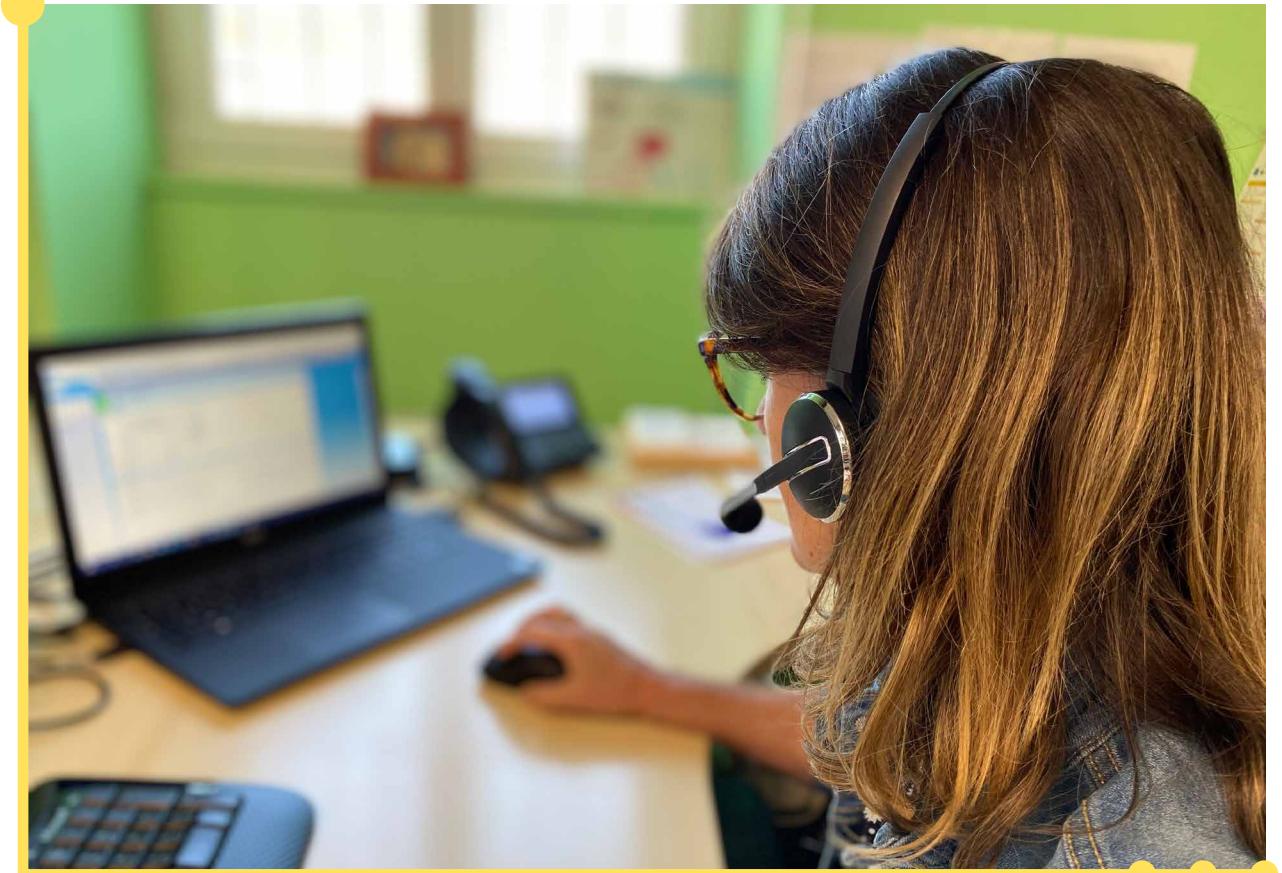
Au cœur de cette organisation se

trouve l'accueil téléphonique, assuré chaque jour par au moins deux agents. Premier point de contact avec les usagers, ce service est essentiel à la qualité perçue du support. Il exige à la fois des compétences techniques solides et de véritables qualités humaines : écoute, sang-froid et professionnalisme sont indispensables pour désamorcer les tensions, souvent exacerbées par l'urgence ou la frustration.

Sidoni : une solution développée pour et avec les collectivités

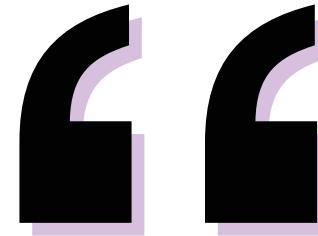
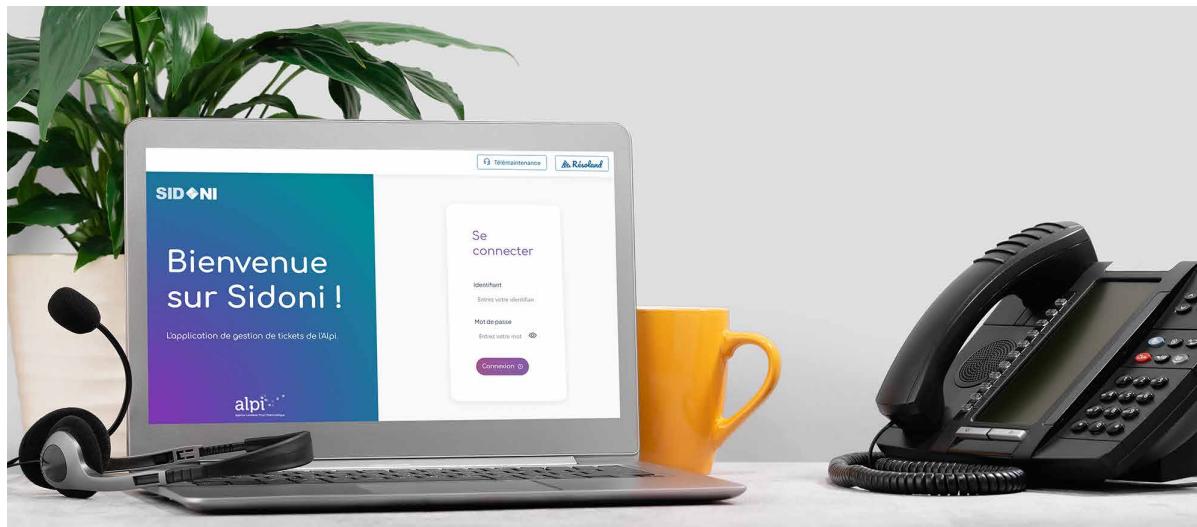
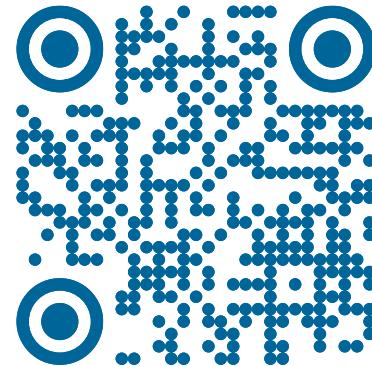
Pour assurer un suivi rigoureux et une coordination optimale, l'Alpi s'est dotée d'un outil de gestion des demandes. Remplaçant une solution achetée « sur étagère », l'application Sidoni a été créée par nos développeurs en 2024. Conçue sur mesure, elle répond aux besoins spécifiques des collectivités landaises et marque une nouvelle étape dans la structuration du support.

À l'écoute des collectivités : les secrétaires de l'Alpi, un relais essentiel au quotidien.



Sidoni Une plateforme de support sur mesure

Le 7 novembre 2024, l'Alpi a mis en ligne une interface qui permet aux adhérents de déposer leurs demandes d'assistance et de bons de commande. Sidoni remplace Isilog. Elle a été développée en interne à l'Alpi pour proposer aux adhérents une interface plus ergonomique, simple d'utilisation, conçue pour répondre au mieux à leurs besoins et améliorer la qualité de la prise en charge de leurs demandes.



Muriel Forsanx
Secrétaire de la mairie de Doazit

Être secrétaire de mairie, c'est être un couteau suisse. Dans une même matinée, je peux passer de la transcription d'un acte de décès à la commande d'une bâche pour les arènes. Il faut également avoir le sens de l'accueil du public, car les gens passent nous voir pour toutes sortes de choses. On vient me parler d'impôts, de démarches administratives, d'un souci sur Facebook, ou même d'un chien perdu.

J'ai suivi la formation de secrétaire de mairie avec le Centre de gestion des Landes en 2020, pendant le Covid. Mais honnêtement, j'ai surtout appris sur le tas. Lorsque l'on prend son poste de secrétaire, il n'y a pas de manuel ! C'est un métier exigeant, parfois épuisant, différent d'une commune à l'autre, mais passionnant.

Dans mon quotidien, l'Alpi est un soutien essentiel. Je les sollicite souvent, et heureusement qu'ils sont là. Leur accompagnement fait vraiment la différence. Encore plus quand on est seule en poste, comme c'est le cas dans beaucoup de communes landaises. Si un jour je devais changer de mairie,

le fait qu'elle adhère à l'Alpi serait un critère déterminant pour moi. Avec les années, j'ai gagné en autonomie : maintenant, quand j'ai un souci, j'essaie d'abord de chercher par moi-même. Mais si je bloque, je peux faire appel à l'Alpi. Dernièrement, j'ai eu besoin d'aide pour régulariser le salaire d'un agent, pour valider des loyers sur le nouveau logiciel de finances... parfois ce sont de tout petits dysfonctionnements, comme mes deux écrans qui étaient inversés ! Et à chaque fois, les agents de l'Alpi répondent présents.

Depuis l'arrivée de Sidoni, les demandes d'assistance sont encore plus faciles à gérer. J'apprécie particulièrement de pouvoir indiquer le niveau de priorité : normal, majeur ou bloquant. Quand ce n'est pas urgent, je le précise. Mais pour la paie, par exemple, c'est tout de suite - et ils savent réagir très vite.



Les secrétaires de mairie, piliers du service public local

Au cœur de chaque commune, les secrétaires de mairie incarnent la continuité et la proximité du service public. Présentes au quotidien, elles sont les premières interlocutrices des habitants, qu'il s'agisse de démarches administratives, d'un besoin d'écoute ou d'un événement marquant de la vie locale. Elles sont des repères, des visages familiers, des figures de confiance dans la vie des villages.

Leur rôle, souvent méconnu mais pourtant essentiel, touche à tous les aspects de la vie municipale : gestion budgétaire, état civil, urbanisme, élections, funérailles, actes administratifs... Aucun domaine ne leur échappe. Dans les communes les plus petites, la secrétaire (parfois « le » secrétaire) est souvent le seul agent administratif, assurant ces multiples missions avec une grande polyvalence. Certaines exercent même dans plusieurs mairies.

À l'Alpi, les secrétaires de mairie sont nos interlocutrices les plus régulières. Les liens que nous avons tissés au fil des années sont faits de confiance, d'écoute et d'entraide. Ensemble, nous œuvrons chaque jour pour construire un service public local à la fois efficace, accessible et humain.



Les journées des secrétaires de mairie se suivent et ne se ressemblent pas. L'Alpi, pour nous, c'est un soutien au quotidien. À force, on se connaît, des liens se tissent avec les agents. C'est chouette. Nous formons une équipe au service des Landais.

Nadège Lacroix - Laglorieuse



Quand j'ai besoin de l'Alpi, j'ai un retour rapide en général. Mais je n'appelle pas au secours tous les quatre matins, car je sais que vos agents sont très sollicités.

Martine Ransinangue - Trensacq



Notre métier est intense, passionnant, et complexe ! Heureusement, nous pouvons solliciter l'Alpi quand nous sommes coincées. Nos demandes concernent en général les finances (avec le récent changement de logiciel), la paie ou la facturation. Nous essayons aussi de trouver les réponses par nous-mêmes, en échangeant entre collègues sur Resoland, ou en consultant les documentations mises à disposition par l'Alpi.

Nadine Avignon - Meilhan



Je suis secrétaire de mairie depuis 21 ans. Je suis habituée à m'adapter ! Je trouve de l'aide auprès de notre réseau de secrétaires de mairie, et je peux compter sur la réactivité des agents de l'Alpi, surtout lorsqu'il y a des changements de logiciels. Nous sommes très bien accompagnées, avec de supers intervenants, agréables, professionnels... Et très patients !

Olivia Descoubes - Oeyregave



Je suis arrivée dans les Landes il y a deux ans. Auparavant, j'ai travaillé dans plusieurs communes d'autres départements, et cette aide de proximité n'existait pas. C'est vraiment un plus d'avoir ce service mutualisé dans les Landes.

Sabrina Brouste - Labrit



Avec la sauvegarde des données, le DPO mutualisé et le pack cyber, l'Alpi nous met à l'abri en termes de cybersécurité.

Stéphane Mofy - Retjons



Les secrétaires de mairie sont la première image de la mairie pour l'habitant, la personne qui renseigne, la petite main pour les personnes âgées, un soutien pour les parents, bref, nous sommes les femmes et les hommes à tout faire de la mairie. Et sans l'Alpi, on ne pourrait pas faire grand-chose. Avec Sidoni c'est très facile de contacter l'Alpi et l'intervention est généralement très rapide.

Carole Danglade - Saint-Vincent-de-Paul



Les agents de l'Alpi nous font gagner énormément de temps, et notamment en terme de veille juridique, surtout dans les petites collectivités. L'Alpi est notre référent informatique, on se sent moins seules. C'est précieux dans notre travail.

Sophie de Parscau - Herm



Mon métier ? Prenant et polyvalent ! La majorité de mes contacts avec l'Alpi, c'est pour de l'aide sur les logiciels. Le service est très réactif, les réponses sont rapides, précises.

Céline Clavé - Bordères-et-Lamensans



Je fais appel à l'Alpi pour toutes sortes de choses : comptabilité, état civil, élections, marchés publics... Nous faisons tellement de choses variées, nous ne pouvons pas maîtriser tous les secteurs !

Fabienne Costarramone - Bahus-Soubiran et Sarron

Chapitre

10

Souveraineté

Pour garantir l'indépendance
numérique des Landes

Chapitre 10

Souveraineté

L'Alpi a construit une stratégie numérique fondée sur la maîtrise locale des données et des outils. Ce positionnement répond à un double objectif : garantir la sécurité, la conformité et la pérennité des services numériques, tout en assurant une gestion éthique et transparente de la donnée.

Un centre de données souverain, au cœur des Landes

Dès 2006, les partenaires de la Maison des Communes (l'Alpi, l'Agence départementale d'aide aux collectivités locales, le Centre de gestion, l'Association des Maires, le Conservatoire des Landes et le Département) ont fait le pari collectif de créer un centre de données pour héberger localement les données publiques landaises.

Plutôt que d'externaliser les applications vers des serveurs distants, parfois situés hors de France, ils ont choisi une infrastructure souveraine, performante et ancrée dans le territoire. Ce centre de données héberge 90 To de données sur 250 machines virtuelles. Il respecte les plus hauts standards de redondance, de sécurité et de sauvegarde. Il évolue en permanence pour répondre aux nouveaux

enjeux – sécuritaires, écologiques et technologiques – grâce à un niveau d'investissement constant et soutenu. Le centre de données de l'Alpi constitue ainsi la pierre angulaire d'une souveraineté effective sur les données hébergées. Il permet d'éviter le recours à des hébergeurs soumis à des législations extraterritoriales (comme le CLOUD Act américain). Les données des collectivités adhérentes sont donc uniquement soumises aux droits français et européen, qui offrent des garanties solides en matière de protection des données.

Des standards ouverts pour une gestion maîtrisée de la donnée

La souveraineté numérique repose également sur une indépendance logicielle assumée. L'Alpi s'est inscrite très tôt dans deux principes structurants :

- le recours aux formats ouverts, garantissant l'interopérabilité et la portabilité des données ;

- l'utilisation de logiciels libres, autorisant l'étude, le réemploi, l'amélioration et la redistribution des logiciels, sous condition de partage à l'identique.

Deux principes qui ont progressivement été consacrés dans la législation applicable aux collectivités :

- L'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 a créé le référentiel général d'interopérabilité. Ce document décrit un ensemble de normes et bonnes pratiques communes aux administrations publiques françaises dans le domaine informatique, favorisant l'interopérabilité au sein des systèmes d'information de l'administration.

- En 2016, ces deux piliers de la souveraineté ont été transcrits dans l'ar-

ticle 16 de la loi pour une République numérique, qui vise à « encourager l'utilisation des logiciels libres et des formats ouverts » dans les administrations.

Un engagement continu en faveur des logiciels libres

Autre dimension de la souveraineté numérique : l'Alpi s'est impliquée très tôt dans les dynamiques nationales de promotion du logiciel libre au service des collectivités. Elle a ainsi contribué à des projets mutualisés portés par des réseaux d'acteurs publics comme l'Adullact (Association des développeurs et utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et les collectivités territoriales). L'Alpi a été l'un des premiers utilisateurs du logiciel libre S²LOW (Système Sécurisé Libre et Ouvert de Vérification et de Validation), dès 2007,

dédié à la dématérialisation des actes administratifs et des pièces comptables. Ce logiciel est toujours actif aujourd'hui sur tous les territoires des Landes. En 2007, elle a également co-développé avec la coopérative Libriciel une des premières solutions de parapheur électronique : toutes les collectivités utilisatrices du i-Parapheur continuent de bénéficier de ces améliorations co-financées par l'Alpi (l'effet boule de neige du logiciel libre !).

Aujourd'hui, l'Alpi utilise massivement des systèmes d'exploitation et outils libres dans son infrastructure fortement virtualisée (152 machines virtuelles GNU/Linux), ainsi que pour les plateformes qu'elle met à disposition des collectivités : hébergement de sites web, suite collaborative mail, plateformes de démarches citoyennes, solutions de partage de

documents, gestion du courrier, des demandes, de la conformité RGPD, etc. L'ensemble du processus de dématérialisation mis en œuvre par l'Alpi repose quasi exclusivement sur des outils libres, garants d'une utilisation plus vertueuse et pérenne des fonds publics.

Cette démarche, fondée sur une infrastructure locale, des outils ouverts et un accompagnement de proximité, permet à l'Alpi d'assurer une prise en charge complète de la donnée publique locale : hébergement physique, virtualisation, traitement logiciel, support, sécurisation, traitement éthique et conforme à la réglementation européenne, notamment le RGPD.



Pascal Kuczynski

Directeur technique de l'Adullact de 2003 à 2015 puis Délégué général de 2015 à 2025

L'Alpi a été membre de l'association Adullact pendant huit années consécutives, de 2004 (soit quasiment dès la création de l'association, née en 2002) jusqu'en 2012. Pour rappel, le but de l'association est de promouvoir les logiciels libres dans les métiers des collectivités et d'en assurer la pérennité. Ce choix repose sur une conviction forte : l'argent public ne doit financer qu'une seule fois un développement utile à plusieurs, dans un esprit de mutualisation.

Renaud Lagrave a activement participé à la croissance de l'association, en s'impliquant directement au sein du Conseil d'administration durant toutes ces années. En 2006, une coopérative dédiée (Adullact-Projet, devenue depuis Libriciel) a été créée pour porter les logiciels libres métiers utiles aux collectivités. Grâce à cette coopérative, l'accès à ces logiciels se fait via des marchés publics, c'est-à-dire en parfaite conformité avec la réglementation en matière d'achat public.

Après 2012, l'Alpi a continué d'affirmer son attachement au logiciel libre, et reste en relation étroite avec l'Adullact, que ce soit par des échanges directs ou via d'autres structures de mutualisation comme le réseau Déclic ou la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).



Didier Pauliat

Chef des services ADS et Connaissance des territoires à l'Agence départementale d'aide aux collectivités locales (ADACL)

Depuis de nombreuses années, nous nous appuyons sur les infrastructures de l'Alpi pour héberger deux services numériques majeurs : le système d'information géographique (SIG) IGECOM40, un outil cartographique à destination des collectivités adhérentes à l'ADACL, et notre service d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Dans le cadre du SIG, nos couches de données – aménagement, cadastre, risques, fonds de carte... – sont stockées sur les serveurs de l'Alpi. Ce dispositif repose sur une coopération étroite entre trois acteurs : l'ADACL, l'Alpi et notre prestataire en matière de SIG.

Pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, service que nous assurons aujourd'hui pour 190 communes, la transformation numérique a été rapide : lancée en 2015, l'activité reposait à l'origine sur des dossiers « papier ». Depuis la généralisation de la dématérialisation, notamment à la suite de la crise sanitaire du Covid-19, plus de 75% des dossiers sont désormais déposés en ligne.

L'ensemble de ces données est stocké dans notre logiciel d'instruction Cart@DS, dont la base est hébergée dans le centre de données de l'Alpi.

Nos données sont donc hébergées au plus près, à l'étage d'en-dessous ! Plus encore que la localisation physique des données, c'est la proximité avec les équipes techniques de l'Alpi qui fait la différence au quotidien. Leur réactivité et leur connaissance de nos outils facilitent grandement notre fonctionnement.





David Rocaboy

Directeur informatique de XL Habitat

Il était essentiel pour nous d'héberger notre infrastructure, nos données et nos applicatifs métiers dans un centre de données souverain, avec un plan de sauvegarde fiable, une supervision et un support technique de proximité.

Avec l'Alpi, nous avons déployé deux clusters : l'un pour nos applicatifs et bases de données métier, l'autre pour nos serveurs d'administration, de fichiers, d'impression, de téléphonie et divers applicatifs.

Savoir que nos données sont stockées à quelques centaines de mètres de nos locaux, sur des serveurs qui nous sont entièrement réservés, est un vrai gage de maîtrise et de sécurité.

L'Alpi nous a accompagnés tout au long du projet : de la conception de l'architecture à la migration des serveurs, en passant par les préconisations techniques et l'étude de faisabilité. Son rôle de conseil est précieux et nous consultons ses experts pour tous nos choix techniques.

Ne disposant pas d'une salle informatique aux normes ni de ressources internes suffisantes, ce partenariat nous permet de nous concentrer pleinement sur notre cœur de métier, en toute confiance.



Chapitre

11

Cybersécurité

Pour protéger les collectivités des menaces

Chapitre 11

Cybersécurité

À l'heure de la transformation numérique des services publics, la cybersécurité est désormais une priorité pour les collectivités. L'Alpi est à leurs côtés dans cette bataille au quotidien.

La cybersécurité est devenue ces dernières années un enjeu majeur pour les collectivités territoriales. Depuis la crise du Covid-19, ces entités sont de plus en plus ciblées par des cyberattaques, notamment des ransomwares, qui chiffrent les données et exigent une rançon pour leur restitution.

Des attaques aux conséquences lourdes

Ces attaques ont des conséquences très lourdes : coût financier, paralysie des services publics, compromission de données sensibles, rupture de confiance des citoyens...

Face à ces menaces croissantes qui n'épargnent pas les structures landaises, quelles que soient leurs tailles, l'Alpi s'engage activement depuis plusieurs années auprès de ses adhérents pour les aider à renforcer leur niveau de sécurité et à diffuser une culture de la cybersécurité auprès de tous les agents et élus landais.

Renforcer le niveau de sécurité de toutes les collectivités

L'Alpi a mis en place différents outils pour répondre aux défis spécifiques des collectivités : un service de RSSI* mutualisé, de DPO* mutualisé, du filtrage internet pour les écoles, un pack cyber pour équiper les adhérents à moindre coût, ou encore l'administration de pare-feu...

Informier, sensibiliser, former

Par ailleurs, l'Alpi s'investit dans la sensibilisation des agents et des élus aux enjeux de la cybersécurité. Elle organise régulièrement des événements, tels que des ateliers et des conférences, pour promouvoir les bonnes pratiques et renforcer la culture numérique au sein des collectivités.

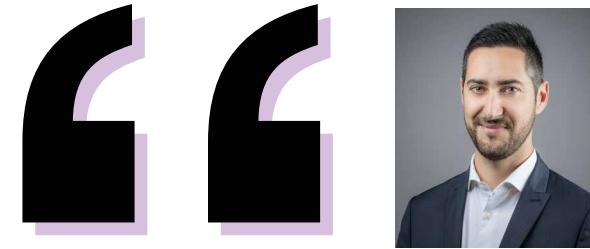
* RSSI : responsable sécurité des systèmes d'information

* DPO : Délégué à la protection des données

Le label ExpertCyber, une reconnaissance nationale



Depuis 2023, l'Alpi est labellisée ExpertCyber par Cybermalveillance.gouv.fr. Ce label atteste du haut niveau de compétence technique de l'agence et de la qualité de son accompagnement en matière de cybersécurité. Il garantit aux collectivités un service conforme aux meilleures pratiques du secteur, tant en prévention qu'en réponse aux incidents.



Martin Véron

Délégué régional de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi)

Pour mener à bien ses missions dans les territoires et augmenter le niveau de sécurité du service public, l'Anssi a besoin de s'appuyer sur des structures comme l'Alpi. Leur travail de proximité nous permet de toucher un maximum de structures (collectivités, écoles, établissements médico-sociaux...).

Pour commencer, nous avons travaillé sur la sécurité du système d'information de l'Alpi, via le programme France Relance. L'Alpi était l'un des tout premiers bénéficiaires dans la région. L'objectif, à terme, est de créer un effet boule de neige auprès de ses adhérents. En 2022, l'Alpi a notamment obtenu une subvention de 200 000 euros pour déployer des outils de cybersécurité au profit de leurs adhérents.

Nous accompagnons aussi l'Alpi dans leurs efforts pour sensibiliser les élus sur la cybersécurité avec des événements coorganisés avec la Préfecture et le Département.

Nous avons également formé des agents de l'Alpi à effectuer des diagnostics cyber auprès de leurs adhérents.

Nous sommes en contact permanent avec l'Alpi. Lorsqu'une collectivité landaise est attaquée, ils nous servent de relais pour orienter les victimes vers les bons guichets de réponse à incident, ce qui est crucial pour la résilience des Landes face à la cybersécurité.

Nous avons aussi un projet de création d'un centre de ressources cyber dans les Landes, et l'Alpi est moteur dans ce projet.

Les bons réflexes

En cas d'incident cyber, ces réflexes permettent de limiter les conséquences de l'attaque. Même en cas de doute, appliquez ces consignes.



1 Déconnectez l'ordinateur du réseau (câble + WiFi)



2 Laissez l'ordinateur allumé



3 Avertissez votre responsable informatique



4 Identifiez l'ordinateur suspect avec une étiquette



5 Interdisez l'accès au poste



6 Rassemblez tous les supports informatiques utilisés sur l'ordinateur (clés USB, disques durs externes...)

Chapitre

12

Réseau

Pour mutualiser
au-delà des Landes

Chapitre 12

Réseau

Déclic est la fédération nationale des OPSN, les opérateurs publics de services numériques. L'Alpi était, en 2005, parmi les fondateurs de ce réseau entièrement dédié à l'intérêt général des collectivités territoriales. Déclic, qui fête cette année ses vingt ans, compte en 2025 74 structures adhérentes.

Objectif principal du réseau Déclic : mutualiser l'information, les expériences et la veille technologique et réglementaire, grâce à une mise en commun d'outils et de moyens. Aujourd'hui, le réseau compte plus de 70 adhérents, représentant plus de 26 000 collectivités couvertes.

Un espace d'échange et de partage des bonnes pratiques

Pour tous les agents spécialisés dans l'accompagnement numérique des collectivités, Déclic offre un espace dynamique d'échanges et de partage des bonnes pratiques. Chaque année, les rencontres nationales du réseau permettent de renforcer ces liens.

Le Baromètre Collectivités & Numérique

L'Alpi est un acteur engagé de Dé-

clic à plusieurs niveaux. Elle participe activement aux instances de gouvernance de l'association et contribue à de nombreux projets mutualisés. Parmi ceux-ci, on peut citer la construction du Baromètre Collectivités & Numérique, lancé en 2023, en partenariat avec la Direction Interministérielle du Numérique. Ce baromètre recueille des données essentielles pour mesurer l'avancée de la transformation numérique dans les collectivités territoriales.

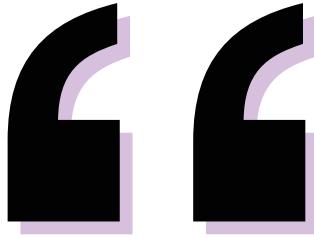
Plus de proximité, plus de mutualisation

En 2024, une étude sur la mutualisation numérique, menée au sein du réseau Déclic avec le cabinet Métapolis, a permis de dresser une cartographie précise des services numériques publics. Les résultats confirment une demande croissante pour un accompagnement de proximité, ainsi que la nécessité d'intensifier la mutualisation et le partage des compétences.

· DÉCLIC.

En 2022, l'Alpi a eu l'honneur d'accueillir ses homologues à Mont-de-Marsan, lors de l'édition landaise des Rencontres Déclic.





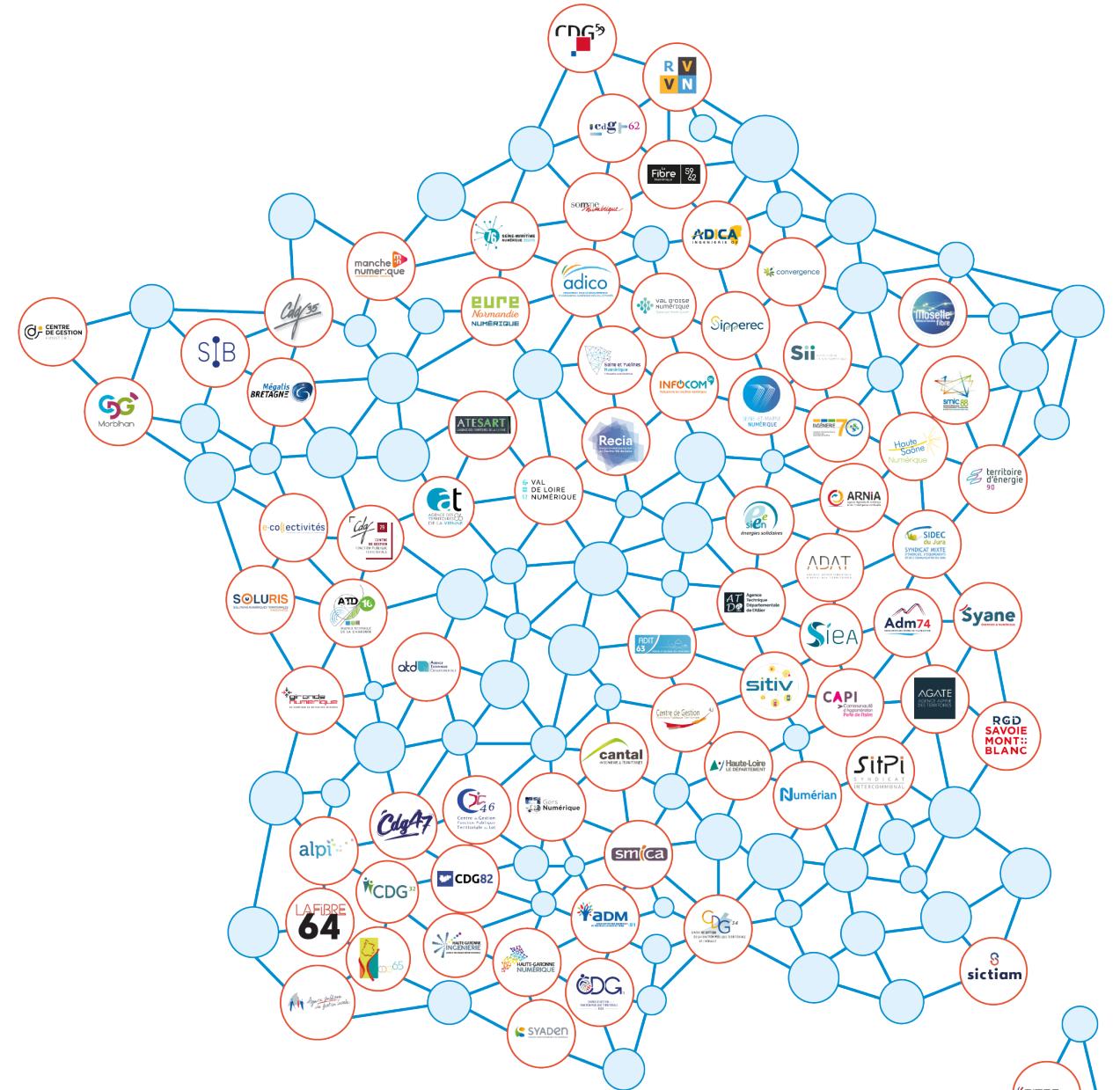
Emmanuel Vivé
Président du réseau national Déclic

Mais qui s'occupe d'accompagner les collectivités locales dans leur transformation numérique ? C'est le rôle des OPSN, les opérateurs publics de services numériques. Cet acronyme, OPSN, a été créé il y a quelques années pour rassembler, au sein de l'association Déclic et au niveau national, les structures qui ont pour vocation d'accompagner les collectivités locales face aux enjeux du numérique, et ils sont nombreux.

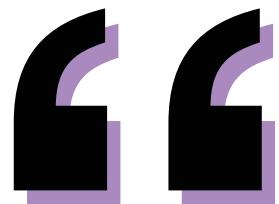
C'est le principe même de la mutualisation : mettre en commun les idées, les projets, les ressources et les compétences pour avancer durablement vers un numérique compris et partagé. Un OPSN peut être porté par un syndicat mixte, un centre de gestion de la fonction publique territoriale, une agence technique départementale, un groupement d'intérêt public ou une association. Il peut intervenir sur un territoire départemental, régional ou supra-départemental.

Leurs missions principales : formation aux logiciels métiers, accompagnement en cybersécurité, sobriété numérique et accessibilité, développement web, déploiement et maintenance de matériels.

Le numérique a besoin de proximité, c'est ce que garantissent les OPSN. Déclic, en regroupant l'ensemble des opérateurs, permet de faire entendre la voix des territoires, des collectivités, de leurs élus et de leurs agents, quelle que soient leur taille. Notre leitmotiv est clair : pas de transformation réussie sans accompagnement adapté.



La carte du réseau des opérateurs publics de services numériques en France, par Déclic



De grands défis nous attendent dans les prochaines années



Renaud Lagrave
Directeur de l'Alpi depuis 1999

40 ans c'est l'âge de raison dit l'adage, et c'est bien ce qui caractérise l'Alpi aujourd'hui. À travers ces années, nous aurons permis à cette entité publique d'être reconnue par l'ensemble des acteurs territoriaux, non seulement pour nos savoir-faire, mais surtout pour notre présence de proximité.

Nous avons réussi à tisser des liens très forts avec de nombreux réseaux, qu'il s'agisse de l'Éducation Nationale dès nos débuts, des collectivités locales, des artisans, des bibliothèques et médiathèques, des établissements sanitaires et sociaux, des structures de la petite enfance, la liste n'étant pas exhaustive.

C'est la richesse de notre structure, au début associative puis syndicat mixte, d'avoir su allier proximité, mutualisation, péréquation et innovation.

Quand on regarde dans le rétroviseur, on se rend compte que l'histoire de l'Alpi aura marqué plusieurs générations d'agents, d'élus et de bénévoles, certains allant même à utiliser le mot « Alpi » pour tout

sujet lié à l'informatique. C'est cette durée qui me fait le plus plaisir et qui me rend extrêmement fier du travail de nos équipes à travers les années.

Mais de grands défis nous attendent dans les prochaines années, car dans le domaine informatique il se passe tous les jours quelque chose.

La sécurité sous toutes ses formes devient le problème numéro 1, qu'il s'agisse de nos données, de nos outils, de nos plateformes, de nos sites internet. C'est un enjeu primordial pour le secteur public.

Nous devons aussi poser des choix stratégiques sur l'essor de l'intelligence artificielle qui sera rapidement adjointe aux ordinateurs quantiques, source d'interrogations sur l'utilisation et la souveraineté des données, mais aussi sur l'avenir de nombreux métiers.

À l'aune de ces grands chantiers, il est primordial que nous gardions notre ADN sur l'accompagnement de nos adhérents et en conservant l'égalité d'accès pour tous au numérique.

60 prestations

ACCESSIBILITÉ



ACTION SOCIALE



BIBLIOTHÈQUES



FORMATION



GESTION DE LA POPULATION



GESTION DU COURRIER



COMMUNICATION



CYBERSÉCURITÉ



DÉMATÉRIALISATION



HÉBERGEMENT



INCLUSION NUMÉRIQUE



INTERNET ET TÉLÉPHONIE



DÉMOCRATIE



DPO



ÉCOLES



MARCHÉS PUBLICS



MATÉRIEL INFORMATIQUE



MESSAGERIE MAIL



ENFANCE JEUNESSE



FACTURATION



FINANCES PUBLIQUES



PAIE ET GRH



STOCKAGE EN LIGNE



WIFI



Glossaire

A

ADACL

Agence départementale d'aide aux collectivités locales

Adullact

Association des développeurs et utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et les collectivités territoriales

ALCPDI

Association landaise pour la connaissance, la promotion et le développement de l'informatique

Alpi

Agence landaise pour l'informatique

AML

Association des Maires des Landes

ANPE

Agence nationale pour l'emploi, devenue Pôle emploi et aujourd'hui France Travail

Apache

Serveur web qui permet d'écouter les requêtes émises par les navigateurs (World Wide Web), de chercher la page demandée et de la renvoyer

AMI

Atelier multiservices informatiques

API

Atelier de pratique informatique

B

BASIC

Langage de programmation informatique créé en 1964 conçu pour les débutants, devenu le langage de prédilection des ordinateurs familiaux dans les années 1970 et 1980

C

CAF

Caisse d'allocations familiales

CAMMI

Centre académique de maintenance de matériels informatiques

CDG40

Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes

CLOUD Act

Loi de 2018 qui permet aux autorités américaines d'exiger des entreprises basées aux États-Unis de fournir

des données stockées dans d'autres pays dans le cadre d'enquêtes judiciaires

Cluster

Groupe de plusieurs ordinateurs ou serveurs qui travaillent ensemble comme une seule unité

CMS

Content Management System, outil qui permet de créer, gérer et mettre à jour facilement un site internet

CNFPT

Centre national de la fonction publique territoriale

Cybersécurité

Ensemble des technologies, pratiques et politiques destinées à prévenir ou à atténuer l'impact des attaques dans l'espace numérique

D

DDFiP

Direction départementale des finances publiques

DPO

Délégué à la protection des données (Data Protection Officer en anglais)

E

ENT

Espace numérique de travail

ENSU

Espace numérique et sécurisé des usagers

EPCI

Etablissement public de coopération intercommunale

F

FNCCR

Fédération nationale des collectivités concédantes et régies

FOAD

Formation ouverte et à distance

G

GNU/Linux

Système d'exploitation open source de type Unix

H

HTML

HyperText Markup Language, langage de base pour créer les pages web

M

Machine virtuelle (ou VM)

Environnement informatique virtuel qui simule un ordinateur complet, avec son propre système d'exploitation, ses applications et ses ressources, fonctionnant à l'intérieur d'un autre ordinateur physique

MS-DOS

Ancien système d'exploitation qui servait à faire fonctionner les premiers ordinateurs personnels, avant l'arrivée de Windows

Mutualisation

Fait de mettre en commun des moyens (humains, matériels, financiers, techniques) pour réaliser ensemble des projets ou bénéficier de services à moindre coût

MySQL

Système de gestion de base de données

O

OPSN

Opérateur public de services numériques

P

Péréquation

Mécanisme de répartition solidaire des ressources entre différents territoires, afin de réduire les écarts de richesse ou de charges et garantir une égalité d'accès au service public

PHP

Langage de programmation utilisé principalement pour créer des sites web dynamiques

Prologue

Ancien environnement informatique français utilisé surtout dans les années 1980 et 1990 par des petites entreprises pour gérer leur comptabilité, leur facturation ou leurs stocks

Glossaire

R

Ransomware

Logiciel malveillant qui bloque l'accès aux données d'un ordinateur en les cryptant, puis demande une rançon pour les débloquer

RDTL

Régie départementale des transports landais

RGPD

Règlement général sur la protection des données qui encadre la façon dont les entreprises, les associations ou les collectivités collectent, utilisent et conservent les données personnelles des citoyens

RPI

Regroupement pédagogique inter-communal

RPIMa

Régiment de parachutistes d'infanterie de marine

RSSI

Responsable sécurité des systèmes d'information

S

SAD

Service d'aide à domicile

Sidoni

Plateforme d'assistance de l'Alpi

SIG

Système d'information géographique

SSIAD

Service de soins infirmiers à domicile

Switch

Boîtier doté de quatre à plusieurs centaines de ports ethernet, servant à relier différents postes et serveurs informatiques sur un même réseau

Syndicat mixte ouvert

Forme de coopération entre plusieurs collectivités locales permettant de mettre en commun des moyens pour gérer ensemble un service public

U

UDAF

Union départementale des associations familiales

V

Virtualisation

Processus technique qui permet de diviser les ressources matérielles d'un serveur entre plusieurs machines virtuelles indépendantes

W

WebPublic40

Solution de création de sites internet créée par l'Alpi en 2005 à destination des collectivités landaises

**À toutes celles et ceux qui ont fait l'Alpi,
aux pionniers comme aux plus récents,
aux agents de passage comme à ceux
qui y ont construit un pan de leur vie...**

**Merci pour votre engagement, votre expertise,
votre solidarité, votre passion.**

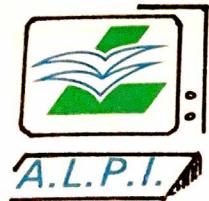
**Derrière chaque service rendu, chaque solution trouvée,
il y a des femmes et des hommes investis,
qui font vivre au quotidien les valeurs de l'Alpi.**

Cette histoire est la vôtre.

merci

David Abdelli - Pascale Albiget - Nathalie Abdi - Nathalie Adalbert - Isabelle Aleci - Laëtitia Arrat - Pascale Avril - Charles Bache-Seyres - Daniel Bacqué - Karim Baileche - Elodie Baille - Antoine Baillet - Isabelle Barataud - Sandrine Bareau - Karène Bassompierre - Odile Beneteau - Fatima Benmohamed - Philippe Berdery - Isabelle Berdet - Aurélien Bertozzi - Nadine Bianchi - Nicolas Billet - Dominique Billot - Pierre Bonnat - Jean-Sébastien Bonnin - Hervé Borda - Isabelle Borie - Michael Boudaud-Bretonville - Guillaume Bougue - Isabelle Boulais - Guillaume Boulom - Rahma Boutghighchat - Christelle Boyon - Denis Brevet - Emeline Brosset-Genieys - Jean-François Cabannes - Marie-Pierre Calonge - Philippe Capdegel - Loïc Carrere - Guillaume Cavasse - Alain Chantreau - Amalé Cheddad - Laure Chretien Pierron - Mariline Circhanski - Raphaël Clause - Céline Clavé - Danièle Clave - Mélanie Coiffard - Clémentine Dagès - Séverine Dangoumau - Isabelle Dardelin - Laure Darribeau - Jérémy Darroman - Pascale Daugreilh - Valérie Dehez - Guillaume Delas - Sandrine Delcourt - Pauline Delecray - Grégory Delville - Marie-Françoise Deschiens - Cyril Desgroisilles - Marcelle Dessa - Faouzia Diane - Marine Doyen - Michaël Ducournau - Julie Ducournau - Sarah Dudignat - Aline Dumartin - Olivier Duplé - Céline Dupouy - Laurent Dupouy Sisteron - Cathy Duprat - Gabriel-Neil Duval Macazaga - Marjorie Duviella-Descazeaux - Nabila El Hossini - Laetitia Emmanuelli - Sandrine Espiaube - Frédéric Estivals - Sylvain Etchegaray - Marie-France Etienne - Laïda Fakir - Elisabeth Faure - Denis Feltin - Audrey Floissat - Angela Flores-Campos - Célia Fonvieille - Julie Gagneux - Sarah Garcy - Karine Gardesse - Pierre-Louis Ghavam-Nejad - Amandine Ghomari - Muriel Giannini - Nicolas Godin - Nadine Goni - Maryse Goyenette - René Guilhemsang - Damien Guirles - Sylvain Guittard - Jacques Haramburu - Marine Hurel - Guillaume Hutin - Amanda Jimenez - Brigitte Jimenez - Paco Jouve - Laurent Labadie - Emilien Laborde - Catherine Lacabe - Viviane Lacouture - Vincent Lafargue - Carole Lafenetre - Cécile Laffargue - Elise Lafferere - Patrice Lafourcade - Renaud Lagrave - Florian Lanfrit - Christelle Lara - Xavier Larrezet - Cédric Lassale - Indira Latimy - Laurence Le Hiress - Brigitte Lemoine - Pierre Lesgourgues - Grégory Lesquerpit - Jean-Claude Levasseur - Victoria Lopez Martin - Luke Magne - Lise Magnus - Fabrice Mainreck - Sabrina Mallet - Laëtitia Manciet - Florent Mano - Sophie Marchand - Chantal Margeridou - Kelly Martins - Jérôme Martiquet - Xavier Merlos - Christopher Mirambeau - Catherine Miremont - Mélody Morelle-Caballero - Olivier Morin - Christelle Moysan - Emile Murat-Jaillet - Marielle Nogues - Pierre Parage - Olivier Pecile - Mickaël Pecquery - Patrick Pendanx - Mélanie Perrichon - Bruno Pinagot - Valérie Piredda - Elodie Pizet - Julie Poudens - Frédéric Poussade - Myriam Rabei - Laura Raffin - Clément Ravier - Florence Revelly - Maxime Robin - Mélanie Robin - Vincent Robin - Didier Robino - David Romana - Valérie Ros - Agnès Rouanet - Emilie Rouaud - Sylvie Rousseau - François Ruiz - Jean-François Ruiz - Carole Saint-Genez - Denis Saint-Lezer - Marc Segas - Gaëtan Seguin - Hélène Serret - Béatrice Taillé - Fabienne Texier-Darribere - Raymonde Tortelier - Quoc Hung Tran - Arthur Valton - Laurent Vial - Alexandra Vidris - Cécile Vieuville - Aude Vignalet - Françoise Visticot - Julie Vivier - Séverine Westrelin - Marie Zihalirwa

Les logos de l'Alpi



1985 - 2025

L'Alpi, depuis 40 ans au service des collectivités landaises

En 1985, ils étaient quelques pionniers à s'engager pour accompagner l'arrivée de l'informatique dans les Landes. Quarante ans plus tard, l'Alpi mobilise 60 agents qui œuvrent quotidiennement auprès de centaines d'adhérents.

Dans ce livre, découvrez l'histoire d'un territoire qui a fait le choix de la solidarité pour relever les défis du numérique. Nourrie par une vision fondatrice profondément humaine, cette aventure illustre les valeurs de mutualisation, d'innovation et de proximité qui caractérisent les Landes et l'Alpi.

alpi



Agence landaise pour l'informatique
175 place de la Caserne Bosquet - BP 30069
40002 Mont-de-Marsan Cedex
05 58 85 81 00
alpi40.fr